

Le Fonds canadien de la radio communautaire
Community Radio Fund of Canada

Rapport annuel
2009-2010
Annual Report





Le Fonds canadien de la radio communautaire

325, rue Dalhousie, 2^e étage
Ottawa (Ontario) Canada K1N 7G2

Téléphone : 613-321-3513
admin@communityradiofund.org

www.fondsradiocommunautaire.org

Le 12 novembre 2010

Table des matières

INTRODUCTION.....	4
STRUCTURE ET GOUVERNANCE	5
Au sujet du FCRC.....	5
Membres	6
Assemblée générale annuelle	6
Conseil d'administration	6
Ressources humaines.....	8
BAILLEURS DE FONDS DU FCRC.....	9
Astral Media Radio	9
Rogers Broadcasting Limited	9
CHUM Radio.....	9
Autres contributions.....	10
ATTRIBUTION DU FINANCEMENT	11
Modifications aux politiques et procédures.....	11
Appel de demandes	12
Comité de sélection.....	12
Bénéficiaires de la deuxième année	14
Modifications aux ententes de financement de la deuxième année	17
Récipiendaires de la première année	17
RAPPORT FINANCIER	23
Aperçu	23
États financiers vérifiés.....	23
Institution financière et investissements	29
Aperçu des produits	29
Aperçu des charges.....	30

INTRODUCTION

Le FCRC a connu un exercice 2009-2010 fort réussi. Nous avons lancé notre deuxième appel de demandes et approuvé la distribution de plus de 160 000 \$ à 22 bénéficiaires.

Les initiatives ayant obtenu l'appui du FCRC étaient axées sur la formation, le mentorat et l'apprentissage, et elles ont permis de renforcer la programmation à l'échelle locale. Le FCRC est enchanté d'offrir un soutien aux radios de campus et communautaires afin qu'elles accomplissent leur mandat et qu'elles soient pleinement au service de leurs collectivités.

Au cours de l'exercice, le FCRC a obtenu un financement supplémentaire qui aura un effet marqué sur ses activités et sur les stations et associations qui bénéficient de son appui. En juillet 2010, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a publié une mise à jour de sa Politique relative à la radio de campus et à la radio communautaire¹ :

- Le FCRC obtiendra désormais, au chapitre des avantages tangibles, des contributions équivalant à 0,5 p. 100 de la valeur des transactions de transfert de propriété ou de contrôle d'entreprises de radio commerciale. Cette disposition est entrée en vigueur lors de la publication de la politique².
- Les stations de radio commerciale verseront au FCRC un montant équivalant à 15 p. 100 de leur contribution annuelle de base au titre du développement du contenu canadien (DCC)³. Le FCRC pourra obtenir ces contributions lorsque le CRTC aura approuvé le plan relatif à la structure et aux activités du FCRC, qui a été déposé le 29 octobre 2010⁴. Au cours des prochains mois, le CRTC mettra le plan du FCRC à la disposition du public à des fins de commentaires.

Le présent rapport annuel fait état des réussites du FCRC et de ses activités financières du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2010. Au cours de cet exercice, plusieurs occasions prometteuses se sont concrétisées pour le FCRC et le secteur de la radio de campus et communautaire. Nous sommes fiers des initiatives et des succès de nos bénéficiaires de financement, et nous sommes tout aussi fiers des progrès réalisés par le secteur. Félicitations à tous et à toutes!

Enfin, merci à nos bailleurs de fonds et à nos autres partenaires du système canadien de radiodiffusion.

Le président,



Ian Pringle

La directrice générale,



Melissa Kaestner

¹ *Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2010-499*, le 22 juillet 2010, <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2010/2010-499.htm>.

² *Ibid.*, paragraphes 106 à 110.

³ *Ibid.*, paragraphe 98. Cela s'applique à toutes les stations de radio commerciale (y compris les stations à caractère ethnique et les stations à prépondérance verbale) dont les revenus étaient supérieurs à 1,25 million de dollars au cours de l'année de radiodiffusion précédente.

⁴ *Ibid.*, paragraphes 93 à 99.

STRUCTURE ET GOUVERNANCE

Au sujet du FCRC

La raison d'être du FCRC est de fournir un appui à plus de 140 radios de campus et communautaires à travers le Canada détenant une licence de radiodiffusion, et de contribuer à l'accessibilité, au dynamisme et au renforcement des ressources de ce secteur. Le FCRC distribue du financement en fonction de quatre domaines prioritaires :

1. Nouvelles locales communautaires et accès

Nouvelles locales, affaires publiques, arts et culture; accès à la communauté et programmation dédiée à tous; et activités de formation et de production, y compris :

- Production de programmes de nouvelles locales et d'affaires communautaires;
- Formation pour l'équipe de production de nouvelles communautaires locales;
- Appui aux programmes de nouvelles des groupes minoritaires de langue officielle et d'autres minorités linguistiques.

2. Développement du talent musical local et de la relève

Programmation et projets qui font la promotion de la musique locale et des artistes en émergence, y compris :

- Appui aux stations afin de stimuler leurs relations avec les artistes locaux et de faciliter l'acquisition et l'archivage de musique locale, particulièrement des genres musicaux sous-représentés;
- Aide aux stations pour l'enregistrement, la numérisation et la distribution des enregistrements d'artistes locaux.

3. Émergence des technologies de distribution

Planification et implantation de systèmes pour appuyer les nouvelles technologies de distribution de programmes, y compris :

- Formation concrète du personnel et des bénévoles relativement à l'utilisation des nouvelles technologies de communication;
- Étude des modes de distribution numériques adaptés à la programmation des radios communautaires;
- Appui à l'informatisation et à la connectivité des stations.

4. Pérennité et renforcement des capacités

Compétences et connaissances inhérentes à la capacité des stations de radio communautaire d'offrir un service efficace à leur communauté, y compris :

- Aide aux stations dans des domaines de compétence essentiels, incluant la gouvernance, la gestion, la programmation, l'appui aux bénévoles, les relations avec la communauté et le développement;
- Aide aux associations nationales de radios communautaires afin d'offrir des ressources et des services d'appui essentiels aux stations locales;
- Développement des radios communautaires dans des secteurs mal desservis par les médias existants, particulièrement dans les secteurs ruraux.

Le FCRC a vu le jour en novembre 2007 après trois années de concertation entre les trois plus importantes associations de radios communautaires au Canada : l'Alliance des radios communautaires du Canada (ARC du Canada), l'Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec (ARCQ) et l'Association nationale des radios étudiantes et communautaires (NCRA/ANREC). Même s'il a été fondé par ces trois associations, le FCRC

est un organisme distinct et indépendant. Il a ses propres membres, ainsi qu'un conseil d'administration et des processus décisionnels qui lui sont propres.

Le FCRC est un organisme sans but lucratif constitué en société fédérale. Son exercice se déroule du 1^{er} septembre au 31 août. Le FCRC effectue une vérification externe annuelle et dépose un rapport annuel en novembre auprès du CRTC, de ses bailleurs de fonds, de ses membres et des autres intervenants concernés.

La structure du FCRC favorise la prise de décisions responsables et transparentes, tout en permettant à toutes les parties prenantes de participer au processus.

Membres

Les stations de radio de campus et communautaires canadiennes détenant une licence de radiodiffusion en vertu des avis publics CRTC 2000-12, 2000-13 ou 2010-499, ainsi que les associations qui représentent au moins 20 de ces stations, peuvent être membres du FCRC⁵. Les stations et associations n'ont toutefois pas à être membres du FCRC ou d'une association de radios communautaires pour être admissibles aux programmes de financement ou pour recevoir des fonds du FCRC.

Le FCRC comptait 64 membres en date du 31 août 2010, et 88 membres en date du 9 novembre 2010. La liste des membres est mise à jour sur le site Web du FCRC.

Assemblée générale annuelle

Le FCRC tient une assemblée générale annuelle (AGA) chaque automne à Ottawa. Les membres peuvent y participer en personne ou par procuration. Le mécanisme de représentation par procuration a été établi car le FCRC compte des membres dans toutes les régions du pays et ne dispose pas des fonds nécessaires pour rembourser leurs frais de déplacement en vue de l'AGA.

La prochaine AGA aura lieu le 19 novembre 2010 à la bibliothèque de la Cour des Arts, au 2, avenue Daly, à Ottawa. Le FCRC y présentera ce rapport annuel et ses deuxièmes états financiers vérifiés, en plus d'élire de nouveaux membres au conseil d'administration. Lors de l'AGA, le FCRC proposera deux modifications à ses règlements administratifs. Ces modifications ont pour but de préciser les pouvoirs du conseil d'administration relativement à la nomination d'administrateurs entre deux AGA, et d'harmoniser les dispositions sur l'admissibilité des membres à la nouvelle Politique relative à la radio de campus et à la radio communautaire.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration est chargé de la gouvernance et de la planification stratégique du FCRC, ainsi que de l'élaboration des politiques et de la surveillance de leur mise en œuvre. Le conseil comprend un minimum de cinq et un maximum de neuf administrateurs élus, en plus de trois administrateurs de droit représentant les trois associations fondatrices du FCRC. Ces trois administrateurs n'ont pas droit de vote.

⁵ *Règlements administratifs* du FCRC, *Règlement administratif 1*, paragraphe 11.01(a).

Les règlements administratifs du FCRC⁶ stipulent que les administrateurs élus ne peuvent avoir de lien direct avec un récipiendaire éventuel de financement du FCRC. Ils ne peuvent donc être un employé, un administrateur, un dirigeant ou un bénévole actif⁷ d'une station de radio de campus ou communautaire, ou d'une association du secteur.

En plus des administrateurs élus, le FCRC compte trois administrateurs de droit nommés par chacune des trois associations de radios de campus et communautaires.

Ces administrateurs n'ont pas droit de vote. Étant donné que les associations sont des récipiendaires admissibles au financement du FCRC, les administrateurs de droit se limitent à offrir des conseils en ce qui concerne le contexte de la radiodiffusion communautaire au Canada. Par conséquent, ces administrateurs :

- n'ont pas droit de vote au conseil d'administration et on ne tient pas compte de leur présence dans le calcul du quorum;
- ne peuvent occuper un poste de dirigeant du FCRC ou présider l'un de ses comités;
- ne participent pas aux discussions du conseil à huis clos, sauf s'ils sont invités à le faire;
- ne peuvent siéger au Comité des programmes ou à l'un de ses sous-comités, et ne participent donc pas directement à l'élaboration des politiques ou aux décisions concernant la distribution de financement par le FCRC.

Le conseil d'administration a tenu des réunions mensuelles au cours du dernier exercice, avec quelques exceptions. En plus de s'acquitter de ses fonctions et responsabilités en matière de gouvernance, le conseil a défini les paramètres et les politiques sous-tendant le nouveau plan relatif à la structure et aux activités du FCRC. Le conseil d'administration a notamment établi des pratiques exemplaires pour la répartition du financement et jeté les fondements d'une nouvelle approche axée sur les résultats. Ces éléments ont été présentés en janvier 2010, lors de l'examen par le CRTC de la Politique relative à la radio de campus et à la radio communautaire, et ils ont été développés en octobre 2010 dans le plan relatif à la structure et aux activités du FCRC.



De gauche à droite : **Jean Léger**, vice-président (secrétaire général, Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, Halifax, N.-É.); **Jean-François Côté**, administrateur (agent principal de développement des collectivités, Service Canada, New Richmond, Qué.); **Melissa Kaestner**, directrice générale du FCRC; **Shelley Robinson**, administratrice de droit, ANREC (directrice générale, ANREC, Ottawa, Ont.); **Serge Quinty**, secrétaire-trésorier (directeur des communications, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, Ottawa, Ont.); **Victoria Fenner**, administratrice (propriétaire et directrice artistique, Sound Out Media, Hamilton, Ont.); **François Côté**, administrateur de droit, ARC du Canada (secrétaire général, ARC du Canada, Ottawa, Ont.); **Martin Bougie**, administrateur de droit, ARCQ (directeur général, ARCQ, Montréal, Qué.); **Ian Pringle**, président (spécialiste en éducation, médias, Commonwealth of Learning, Vancouver, C.-B.).

La composition du conseil d'administration a connu les changements suivants au cours de l'exercice 2009-2010 :

- Les mandats d'**Ian Pringle** et de **Serge Quinty** se terminaient en novembre 2009. Ils ont tous deux présenté leur candidature en vue d'un autre mandat, et leur nomination a été approuvée à l'unanimité.

⁶ *Ibid.*, *Règlement administratif 1*, paragraphe 3.02(c).

⁷ *Ibid.*, *Règlement administratif 1*, définition 1.01 b. : Un bénévole actif participe aux activités d'un organisme admissible « en animant ou en réalisant une émission de radio, en faisant du bénévolat lors d'au moins trois (3) événements publics ou internes au cours des douze (12) mois précédents, ou en siégeant à un comité composé de membres du conseil d'administration, de membres du personnel ou de bénévoles ».

- En janvier 2010, le conseil d'administration a adopté une résolution en vue **d'ajouter deux postes d'administrateur au conseil**. Ces postes seront pourvus lors de l'AGA 2010.
- En avril 2010, **Shelley Robinson** a remplacé **Kevin Matthews** au poste d'administrateur de droit de l'ANREC.
- Les mandats de **Jean Léger** et de **Jean-François Côté** prendront fin en novembre 2010. Ces deux administrateurs ont présenté leur candidature en vue de leur réélection.
- Le mandat de **Victoria Fenner** se terminera également en novembre 2010. Elle a décidé de ne pas se représenter. Le FCRC tient à remercier Victoria d'avoir consacré deux années au service du FCRC, et d'avoir assumé la présidence de l'organisme en 2008-2009. Elle sera remplacée lors de l'AGA 2010.
- **Serge Quinty**, qui a occupé le poste de secrétaire-trésorier au cours des deux dernières années, quittera également le conseil d'administration du FCRC à compter de novembre 2010. Le FCRC remercie Serge de son appui et notamment d'avoir offert ses services pour la traduction de procès-verbaux du conseil d'administration, de lettres et de communiqués. Son poste sera pourvu lors de l'AGA 2010.

Ressources humaines

Melissa Kaestner demeure à l'emploi du FCRC à titre de directrice générale. Son contrat d'emploi, qui se terminait en juin 2010, a été renouvelé par le conseil d'administration jusqu'au 27 août 2010. Ce contrat et son prolongement représentaient une charge de travail à temps partiel. À la suite d'une évaluation du rendement de Melissa en juillet, le conseil lui a accordé un prolongement de six mois à temps plein, jusqu'en mars 2011.



Astral Media Radio

Astral Media Radio est le premier bailleur de fonds du FCRC. Cette contribution découle de la transaction d'acquisition de Standard Broadcasting par Astral Media, approuvée par le CRTC en août 2007⁸. En avril 2008, le CRTC a approuvé le partenariat financier entre Astral et le FCRC et confirmé l'admissibilité du Fonds à recevoir des contributions au titre du développement du contenu canadien (DCC). Astral Media fournira ainsi 1,4 million de dollars sur sept ans au FCRC, à compter de l'exercice 2007-2008. Jusqu'à présent, le FCRC a versé environ 320 000 \$ de cette enveloppe à 42 bénéficiaires du secteur de la radio de campus et communautaire.



Le succès de ce partenariat est tel qu'à l'été 2009, Astral a entamé des discussions avec le FCRC concernant une autre contribution de 300 000 \$ au titre du DCC. Le CRTC a donné son aval à cette contribution en décembre 2009⁹.

Rogers Broadcasting Limited

En juillet 2010, Rogers Broadcasting Limited a proposé de fournir des avantages tangibles au FCRC dans le cadre de sa demande d'acquisition de la station CHST-FM à London (Ontario). La demande a été présentée en septembre 2010¹⁰. Si elle est approuvée, le FCRC obtiendra 160 000 \$ sur sept ans en contributions au titre du DCC, ce qui équivaut à 22 857 \$ par année.

**CHUM Radio**

En janvier 2008, CHUM Radio a sondé l'intérêt du FCRC pour la gestion d'une enveloppe de 700 000 \$ sur sept ans afin de mettre sur pied un programme de diversité culturelle dans le cadre de sa proposition d'avantages tangibles associée à une demande de licence à Edmonton¹¹. CHUM a reçu une approbation conditionnelle de sa demande¹², mais il a informé le FCRC en août 2010 qu'il n'avait pas été en mesure de trouver une fréquence adéquate.



⁸ *Décision de radiodiffusion CRTC 2007-359*, le 8 septembre 2007, <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2007/db2007-359.htm>.

⁹ *Décision de radiodiffusion CRTC 2009-794*, le 22 décembre 2009, <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2009/2009-794.htm>.

¹⁰ *Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2010-715*, le 27 septembre 2010, <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2010/2010-715.htm>.

¹¹ *Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2008-2*, le 28 mars 2008, <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2008/n2008-2.htm>.

¹² *Décision de radiodiffusion CRTC 2008-288*, le 17 octobre 2008, <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2008/db2008-288.htm>.

Autres contributions

Au cours de l'exercice 2010-2011, le FCRC commencera à recevoir des contributions provenant des blocs d'avantages tangibles liés aux transferts de propriété de stations de radio commerciale. Le FCRC a regroupé dans le tableau suivant les demandes pertinentes qui ont déjà été déposées ou qui devraient l'être durant cette période.

Avantages tangibles prévus	Description	Total des avantages tangibles prévus
Achat de CHUM Radio Division par Bell Canada ¹³	Prévision fondée sur la valeur indiquée dans le cadre de l'acquisition de CHUM en 2007, lors de laquelle 25 p. 100 des avantages tangibles ont été alloués à la radio ¹⁴ .	1,24 million de dollars, ou 177 000 \$ par année sur sept ans
Achat de 11 stations de Corus par Cogeco ¹⁵	La transaction est évaluée à 80 millions de dollars selon la demande présentée au CRTC.	400 000 \$, ou 57 100 \$ par année sur sept ans
Achat de CHBN-FM à Edmonton par Rogers Broadcasting ¹⁶	Selon l'évaluation figurant dans la demande présentée par Rogers.	110 000 \$, ou 15 714 \$ par année sur sept ans
Achat de CFXJ-FM (Flow FM) par CTV ¹⁷	Selon l'évaluation figurant dans la demande présentée par CTV.	135 000 \$, ou 19 286 \$ par année sur sept ans

¹³ *Bell Canada parent BCE buys CTV Inc. for \$1.3B*, journalistes de CTV.ca, le 10 septembre 2010, <http://www.ctv.ca/CTVNews/TopStories/20100910/ctv-bce-100910/>.

¹⁴ *Décision de radiodiffusion CRTC 2007-165* : Transfert du contrôle effectif de CHUM limitée à CTVglobemedia Inc., le 8 juin 2007, <http://www.crtc.gc.ca/eng/archive/2007/db2007-165.htm>.

¹⁵ *Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2010-543*, le 3 août 2010, <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2010/2010-543.htm>.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ *Ibid.*

ATTRIBUTION DU FINANCEMENT

Le FCRC gère deux programmes qui devaient, à l'origine en 2007, être administrés par Astral Media : le Programme pour le développement des talents radiophoniques et le Programme de stage radiophonique pour les jeunes. Les critères de ces programmes ne sont pas les mêmes, mais ils exigent tous deux que les initiatives et projets proposés comprennent de la formation, de l'apprentissage, du mentorat et de la programmation locale. Le FCRC est conscient que le secteur a besoin d'un financement de base pour ses activités, et il a donc fait preuve de souplesse dans la sélection des projets admissibles, tout en insistant sur les volets d'apprentissage et de programmation.

Modifications aux politiques et procédures

Le processus de répartition du financement utilisé lors de l'exercice précédent a bien fonctionné. Le Comité des programmes du FCRC a donc apporté, en novembre et en décembre 2009, des modifications relativement mineures aux formulaires de demande et d'évaluation. Les changements les plus importants concernaient le *Guide à l'intention des auteurs de demandes* (voir l'appendice 1). Cette année, le FCRC a fourni des instructions détaillées pour chaque question du formulaire et précisé les éléments de réponse que le Comité de sélection souhaitait obtenir. Les demandeurs ont été nombreux à indiquer que ces nouveaux renseignements étaient utiles et pertinents.

Le FCRC a toutefois apporté quelques changements qui s'imposaient en ce qui concerne l'évaluation des demandes.

L'année précédente, les demandes étaient évaluées en fonction des besoins et du mérite. Le conseil d'administration du FCRC s'est penché sur cette approche en janvier 2010 et a déterminé que le critère des « besoins » laissait beaucoup de place à l'ambiguïté et à la subjectivité, ce qui compliquait l'attribution de pointage aux demandes. Dans certains cas, le Comité de sélection avait retenu les projets de demandeurs situés en milieu rural, desservant une petite population ou ayant un faible budget d'exploitation, car les « besoins » de ces demandeurs semblaient être plus importants que ceux d'autres stations.

Le conseil d'administration du FCRC a tenu compte des commentaires du Comité des programmes, et il a discuté de la question avec les trois associations. Le conseil a décidé de désormais évaluer les demandes en se fondant exclusivement sur le mérite. Le FCRC accordera ainsi du financement aux bénéficiaires qui seront en mesure de respecter les modalités financières de leur demande telle qu'approuvée et qui se conformeront aux exigences de présentation de rapports sur les dépenses et les résultats.

Le Comité des programmes a aussi établi une nouvelle politique concernant les récipiendaires antérieurs. Selon cette politique, les nouveaux demandeurs n'ont pas préséance sur les demandeurs qui ont déjà obtenu du financement du FCRC. Tous les demandeurs sont sur un pied d'égalité. Toutefois, si deux demandes concurrentes obtiennent le même pointage et que l'un des demandeurs a déjà obtenu du financement, le demandeur n'ayant pas reçu des fonds précédemment sera retenu.

De plus, les récipiendaires antérieurs seront pénalisés au moment de l'évaluation de leurs nouvelles demandes s'ils n'ont pas géré adéquatement le dernier financement qu'ils ont obtenu, s'ils n'ont pas respecté l'entente de financement, ou s'ils n'ont pas informé le FCRC des problèmes, des changements ou des retards dans la réalisation de leur projet. Dans de

tels cas, les demandes seront d'abord évaluées en fonction du mérite. Ensuite, un calcul sera effectué pour diminuer ce pointage et obtenir le pointage final.

Appel de demandes

Le FCRC a lancé son second appel de demandes le 10 février 2010. Tout comme l'année précédente, les demandeurs devaient soumettre un formulaire de demande (voir l'appendice 2), une copie de leurs lettres patentes et de la première page de leur licence du CRTC, leur budget d'exploitation et leurs états financiers vérifiés (le cas échéant) les plus récents, une liste des noms des membres du conseil d'administration et des employés, ainsi que d'autres renseignements contextuels.

Le FCRC a reçu 37 demandes avant l'échéance du 19 mars 2010. Il s'agissait d'une diminution comparativement aux 50 demandes reçues lors de l'appel précédent, mais la qualité des demandes était en revanche considérablement meilleure.

Comité de sélection

Le Comité des programmes a demandé aux trois personnes suivantes de former le Comité de sélection, un jury chargé d'évaluer les demandes (de gauche à droite sur la photo) :

- Blythe McKay, coordonnatrice, Développement et communications, Radios Rurales Internationales
- Lois Ross, directrice des Communications par intérim, Fédération des municipalités canadiennes
- Kevin Crombie, gestionnaire, Communications, Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés



Comme l'année précédente, le FCRC a créé un site Web privé interactif et y a affiché les demandes et les documents connexes. Les membres du jury ont ainsi été en mesure d'examiner chaque demande en profondeur et d'en discuter entre eux au cours des quatre semaines consacrées à l'évaluation.

Le Comité de sélection a examiné les demandes sur une période de trois semaines. Les demandes ont été évaluées selon les critères suivants :

- L'échéancier proposé (5 p. 100)
- Les éléments de formation, de mentorat ou d'apprentissage (25 p. 100)
- La programmation locale (25 p. 100)
- Le budget du projet (10 p. 100)
- La pertinence et la qualité de la demande (35 p. 100)

Afin d'établir un pointage pour la pertinence et la qualité, les membres du Comité de sélection ont évalué la précision des demandes; la corrélation entre les demandes et les politiques et priorités du FCRC et du CRTC; les éléments novateurs ou originaux des demandes; les avantages du projet pour le demandeur ainsi que sa collectivité; et le caractère réaliste des propositions.

À la fin de ces trois semaines, le Comité de sélection a envoyé des questions à certains demandeurs par l'intermédiaire de la directrice générale du FCRC. Les demandeurs ont ainsi pu fournir des précisions au sujet des renseignements figurant dans leur demande.

Ces demandeurs avaient une semaine tout au plus pour fournir leurs réponses. Les membres du jury ont ensuite passé une semaine à ajuster leurs notes et à modifier les pointages, le cas échéant.

Au cours de la sixième et dernière semaine du processus d'évaluation, les membres du Comité de sélection se sont rencontrés en personne toute une journée pour discuter des demandes et prendre des décisions. La directrice générale du FCRC était présente pour compiler les pointages, recueillir les notes et offrir un soutien aux membres du jury, mais elle n'a pas participé à l'évaluation des demandes. Elle s'est limitée à fournir des renseignements généraux sur les politiques du FCRC aux membres du Comité de sélection.

Le jury a recommandé l'octroi d'un financement total de 164 513 \$ à 22 récipiendaires. Treize stations ont obtenu un total de 87 660 \$ dans le cadre du Programme pour le développement des talents radiophoniques, tandis que neuf stations ont obtenu un total de 76 853 \$ par l'entremise du Programme de stage radiophonique pour les jeunes. Le jury a également retenu deux demandes supplémentaires dans le cadre du Programme pour le développement des talents radiophoniques, en cas de désistement. Les demandes refusées en vertu du Programme de stage radiophonique pour les jeunes n'ont pas obtenu un pointage assez élevé pour être retenues en cas de pareille éventualité.

Le conseil d'administration du FCRC a approuvé les décisions du jury le 3 mai. Les récipiendaires ont été informés de l'approbation de leur demande et ont confirmé qu'ils souhaitaient aller de l'avant. Par la suite, les autres demandeurs ont été informés que leur demande n'avait pas été retenue. Le FCRC a annoncé les noms des récipiendaires le 13 mai.

Les récipiendaires obtiennent 90 p. 100 de la contribution totale lorsqu'ils signent une entente de financement avec le FCRC (voir l'appendice 3). Cette entente établit les modalités de la contribution, les responsabilités du récipiendaire, les activités et les dépenses approuvées, les livrables et les mécanismes de communication entre le récipiendaire et le FCRC. Les 10 p. 100 restants sont versés lorsque le récipiendaire a remis son rapport final et que ce rapport a été examiné et approuvé par le FCRC (le formulaire de rapport final se trouve à l'appendice 4 et le formulaire d'évaluation se trouve à l'appendice 5).

Bénéficiaires de la deuxième année

Programme pour le développement des talents radiophoniques

Réциpiendaire	Activités	Dépenses	Total
CFIM Cap-aux-Meules, Qué.	<u>Nous écouter, c'est vous entendre</u> Grands reportages sur des thèmes qui préoccupent et influencent les résidents des îles de la Madeleine : les médecins de famille aux Îles, le phénomène de l'érosion des berges, l'économie locale versus l'accès au marché de la grande terre, Internet, la démographie scolaire et l'exode des jeunes, et la conservation de la mémoire du patrimoine vivant.	Salaires	6 647 \$ 6 647 \$
CFRC Kingston, Ont.	<u>Below the Line: Stories of Poverty and Struggle</u> Recrutement de 8 à 12 personnes vivant sous le seuil de la pauvreté ou en voie de se sortir de la pauvreté pour donner des témoignages diffusés en ondes, archivés sur Internet et sur CD, et présentés sous forme d'installation sonore lors de la Poverty Conference 2010.	Honoraires de l'animatrice des ateliers Aliments et breuvages pour les ateliers Impression Fournitures pour les ateliers Autobus pour les participants Enregistreuses Zoom H2 Honoraires des participants Distribution de la programmation	150 \$ 120 \$ 30 \$ 30 \$ 270 \$ 250 \$ 2 500 \$ 50 \$ 3 400 \$
CHES Erin, Ont.	<u>Erin History Project</u> Formation de bénévoles pour la production d'émissions hebdomadaires d'une demi-heure sur l'histoire, les pionniers et les fondateurs de la ville, les personnes qui y ont habité, qui y ont établi des entreprises, qui sont allées à la guerre, qui ont causé des scandales et qui ont fait de la ville ce qu'elle est aujourd'hui. Diffusion de courts extraits durant la semaine. Site Web pour approfondir les reportages à l'aide de dessins, de photographies et d'autres documents historiques.	Coordonnateur du projet Conception du site Web Dépenses de production	8 400 \$ 1 500 \$ 100 \$ 10 000 \$
CHLY Nanaimo, C.-B.	<u>CHLY News Program Development Project</u> Bulletin de nouvelles régional et formation de bénévoles de la région afin qu'ils soient en mesure de préparer des reportages radio et de produire la programmation.	Salaires Enregistreuses et logiciels Formateurs Documents de cours Site Web	6 516 \$ 300 \$ 1 600 \$ 100 \$ 500 \$ 9 016 \$
CHRW London, Ont.	<u>London Social Cultural Project</u> Documentaire radio au sujet de l'histoire socio-culturelle de la ville de London aux XX ^e et XXI ^e siècles : musique, littérature et théâtre, ainsi que les endroits et les événements qui ont marqué son histoire.	Allocation au coordonnateur du projet Concepteur Web Honoraires des bénévoles	3 200 \$ 750 \$ 1 000 \$ 4 950 \$
CHUO Ottawa, Ont.	<u>Jambo Ottawa</u> Recrutement et formation de bénévoles et augmentation du rayonnement communautaire dans le cadre d'un projet ayant commencé en 2009 dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs et s'adressant principalement aux francophones d'Ottawa.	Coordonnateur du programme Coordonnateur communautaire Enregistreuse	3 311 \$ 2 670 \$ 300 \$ 6 281 \$

Réципиendaire	Activités	Dépenses	Total
CIVR Yellowknife, T.N.-O.	Promotion des arts et de la culture à Yellowknife Émission radiophonique hebdomadaire de deux heures axée sur le contenu culturel et artistique se tenant à Yellowknife : spectacles de groupes et musiciens locaux, expositions, festivals d'été et ateliers de création. Entrevues avec des artistes et prestations en direct.	Salaires	8 200 \$ 8 200 \$
CJHQ Nakusp, C.-B.	Valley of Water: The Arrow Lakes & Columbia River Treaty Documentaires sur l'histoire et l'avenir des lacs Arrow, situés le long du fleuve Columbia. Entrevues avec des intervenants clés, recherches approfondies et reportages produits par des habitants de la région.	Salairе du jeune stagiaire Avantages sociaux du jeune stagiaire Matériel Déplacement à la station CJLY	6 720 \$ 941 \$ 200 \$ 155 \$ 8 016 \$
CKBN Wôlinak, Qué.	10 émissions intitulées les Loco Local Tables rondes en direct réunissant trois ou quatre jeunes qui font une différence dans leur milieu et qui sont des exemples de leadership, de vision et de passion.	Coordonnateur du projet Directeur des programmes Équipement et déplacements du personnel Matériel Déplacements des invités	4 125 \$ 1 400 \$ 1 140 \$ 200 \$ 600 \$ 7 465 \$
CKDU Halifax, N.-É.	Birthing an Ancient Practice: A Place for Midwifery in Nova Scotia Documentaire radio présentant une variété de perspectives au sujet du rôle historique, actuel et futur des sages-femmes en Nouvelle-Écosse. Programmation diffusée sur les ondes de CKDU, gravée sur un CD et diffusée à l'aide d'un site Web.	Main-d'œuvre, montage et production Conception du site Web et du boîtier CD Production des CD et matériel CD et clés USB Déplacements	1 224 \$ 300 \$ 300 \$ 150 \$ 50 \$ 2 024 \$
CKIA Québec, Qué.	Égalité : Genre Féminin Radiomagazine dressant un portrait de la situation des femmes immigrantes sous les thèmes de l'égalité des genres, de l'intégration sociale, de la culture, de la parité, de la santé et des perspectives de carrière.	Recherchiste Formation	1 800 \$ 5 000 \$ 6 800 \$
CKOA Glacе Bay, N.-É.	First Nations, First Music Documentaire radio sur l'histoire et l'évolution de la musique autochtone sur l'île du Cap-Breton, particulièrement chez le peuple micmac.	Salairе (participant 1) Salairе (participant 2) Charges patronales	4 500 \$ 4 500 \$ 1 000 \$ 10 000 \$
CKUT Montréal, Qué.	Youth Radio Camp Six camps d'été d'une semaine à l'intention de jeunes de 10 à 17 ans axés sur l'acquisition des compétences techniques et créatives requises pour produire des émissions de radio. Production d'une émission d'une heure par semaine composée d'un montage du travail réalisé par les jeunes.	Salaires des animateurs du camp Droits d'inscription des participants Coordonnateur de la production	1 120 \$ 2 540 \$ 1 200 \$ 4 860 \$

Programme de stage radiophonique pour les jeunes

Réципиendaire	Activités	Dépenses	Total
CFBX Kamloops, C.-B.	Youth Internship Program Stage de 15 heures par semaine pour un étudiant qui se familiarisera avec tous les aspects de la radiodiffusion, en ondes et hors d'ondes, et qui produira une nouvelle émission de créations orales qui fera la promotion des musiciens et des initiatives culturelles de la région de Kamloops.	Salaires Charges patronales	5 760 \$ 749 \$ 6 509 \$

Réципиendaire	Activités	Dépenses	Total
CFMH Saint John, N.-B.	<u>Saint John Youth Radio</u> Émission de créations orales mise en œuvre par et pour les jeunes de Saint John et touchant à des domaines d'intérêt général comme la culture, les loisirs et l'actualité. Site Web et blogue renfermant les balados de l'émission et permettant aux auditeurs de fournir leurs commentaires et de discuter d'enjeux importants à leurs yeux.	Déplacements (cartes) Stagiaires Honoraires des étudiants Enregistreuses numériques Matériel	525 \$ 5 150 \$ 3 725 \$ 300 \$ <u>150 \$</u> 9 850 \$
CFRT Iqaluit, Nu.	<u>Radio Iqaluit, reflet de la communauté</u> Embauche d'un étudiant en technologies des médias; prestation de formation et acquisition d'expérience en programmation radiophonique, animation et nouveaux médias. Production d'une émission d'actualités tout au long du stage, dont près de la moitié composée de créations orales, et exploration des nouveaux médias afin de mieux rejoindre la communauté nunavoise dans son ensemble.	Salaires	10 000 \$ 10 000 \$
CFUV Victoria, C.-B.	<u>Women's Collective Coordinator - Summer Position</u> Stage pour améliorer les activités de formation et de recrutement du regroupement des femmes de la station CFUV, dans le but d'intégrer plus rapidement les femmes bénévoles des écoles secondaires et de la collectivité aux activités de la station.	Salaires Charges patronales	7 000 \$ <u>560 \$</u> 7 560 \$
CIBL Montréal, Qué.	<u>Stage diversité</u> Stages d'insertion au monde des médias canadiens pour des jeunes issus de la diversité de Montréal. Production d'un segment de l'émission du matin axé sur la promotion de la langue française, le développement local et l'amélioration des services communautaires.	Salaires des stagiaires Formateur Équipement Coordonnateur du projet	5 000 \$ 1 050 \$ 300 \$ <u>3 000 \$</u> 9 350 \$
CITR Vancouver, C.-B.	<u>Live Summer Broadcast Coordinator</u> Stage d'été dans le but d'accroître la capacité de diffusion en direct de la station en offrant de la formation à des bénévoles, en rédigeant un manuel de formation et en planifiant et en présentant des émissions en direct au cours de l'été et de l'automne. Émissions appuyant les groupes et les festivals communautaires et comprenant une participation du public par l'entremise de vox pop, de spectacles et de diffusion à partir de lieux publics.	Salaires Charges patronales Déplacements	7 840 \$ 605 \$ <u>350 \$</u> 8 795 \$
CJLO Montréal, Qué.	<u>CJLO After School Broadcast Training & Mentoring Program</u> Programme de formation et de mentorat à un maximum de 10 élèves de niveau secondaire jugés à risque. Immersion des stagiaires dans un milieu technique et concret favorisant l'acquisition des compétences et de la motivation nécessaires pour faire carrière dans le domaine de la radiodiffusion.	Frais de formation Salaires Collations et breuvages Impression des documents de formation CD et enregistreuse	3 600 \$ 2 280 \$ 350 \$ 300 \$ <u>200 \$</u> 6 730 \$
CKDU Halifax, N.-É.	<u>New Roots Radio Project</u> Cours pratique de huit mois en production radio à l'intention de 8 à 10 jeunes souhaitant acquérir les rudiments du journalisme communautaire. Travail d'équipe avec le soutien d'un mentor chevronné pour la production de 10 épisodes d'une demi-heure sur le thème de l'immigration en Nouvelle-Écosse.	Salaires du mentor Honoraires des stagiaires Déplacements et communications Frais techniques	6 080 \$ 3 000 \$ 300 \$ <u>300 \$</u> 9 680 \$

Réципиendaire	Activités	Dépenses	Total
CKOA Glace Bay, N.-É.	Future Broadcasters of Cape Breton Deux stages à l'intention de jeunes de la région envisageant une carrière dans le domaine de la radiodiffusion. Conception et production d'une émission de radio hebdomadaire axée sur les activités, les sports et les autres enjeux liés aux écoles secondaires de la région.	Stagiaire d'été 1 Stagiaire d'été 2 Stagiaire parascolaire 1 Stagiaire parascolaire 2 Charges patronales	1 050 \$ 1 050 \$ 2 700 \$ 2 700 \$ <u>879 \$</u> 8 379 \$

Modifications aux ententes de financement de la deuxième année

La station CFRT, à Iqaluit (Nunavut), a refusé la contribution de 10 000 \$ offerte en mai par le FCRC. Le stage proposé par cette station s'inscrivait dans le cadre d'un projet de plus grande envergure visant à établir des liens entre les résidents du Nunavut à l'aide des nouveaux médias. Toutefois, CFRT n'a pas obtenu le financement voulu auprès d'autres sources pour réaliser cette initiative, et elle a dû abandonner son projet de stage.

Des modifications mineures ont été apportées à certaines ententes en ce qui concerne les échéanciers, les livrables et la répartition du budget. Jusqu'à présent, seule la station CHRW de London a apporté un changement plus important à son entente de financement : elle avait prévu embaucher un coordonnateur pour son projet de documentaire à compter du 9 août 2010, mais sa date d'entrée en poste a plutôt été le 13 septembre. La station prévoyait produire quatre émissions d'une heure avant le 29 novembre; toutefois, elle produira plutôt quatre émissions d'une demi-heure à la suite de ce retard dans l'embauche du coordonnateur et la constitution de l'équipe de bénévoles du projet.

Réципиendaire de la première année

Au cours de l'exercice 2008-2009, le FCRC a accordé du financement à 19 stations de campus et communautaires et à une association. Les premiers versements ont été effectués en 2008-2009. Le FCRC a reçu, évalué et traité le rapport final d'une station (CKUT) avant la fin de cet exercice. Les autres rapports finaux, à l'exception de ceux des stations CJPN et CKRH, ont été traités au cours de l'exercice 2009-2010. Dans le but de présenter des renseignements complets au sujet de tous les bénéficiaires de la première année, le tableau suivant comprend également des données provenant du début de l'exercice 2010-2011.

Programme pour le développement des talents radiophoniques

Réципиendaire et évaluation du projet	Budget approuvé	Dépenses	Précisions sur les paiements	
CFAD Salmo, C.-B. Salmo Community Radio Local News/Public Affairs Forum Développement d'une émission hebdomadaire de nouvelles locales et de questions communautaires.	Salaires des formateurs Directeur de la production Location de studio Préparation du curriculum, etc. CD vierges	700 \$ 1 600 \$ 2 000 \$ 300 \$ <u>100 \$</u> 4 700 \$	700 \$ 1 600 \$ 1 200 \$ 83 \$ <u>0 \$</u> 3 583 \$	CFAD a dépensé 1 117 \$ de moins que le budget approuvé. Le FCRC avait déjà retenu 10 p. 100 de la contribution (470 \$), et CFAD a remboursé les 647 \$ restants au FCRC.
Tous les objectifs ont été atteints.				

Réципиendaire et évaluation du projet	Budget approuvé	Dépenses	Précisions sur les paiements	
<p>CFUV Victoria, C.-B. Women's Collective Coordinator - Summer Position Accroissement de l'envergure des volets formation et recrutement du collectif de femmes de la station afin d'intégrer plus rapidement les femmes bénévoles dans le processus de formation et de mieux rejoindre les jeunes femmes des écoles secondaires.</p> <p>Tous les objectifs ont été atteints.</p>	Salaires	2 970 \$	4 667 \$	Le FCRC a fait le versement final au complet. CFUV a assumé les dépenses excédentaires, qui n'ont pas été payées par le FCRC.
<p>CHLS Lillooet, C.-B. Radio Legends Formation de jeunes pour la production de radiothéâtres St'at'imc, de contenus narratifs historiques et de nouvelles.</p> <p>Plusieurs objectifs ont été atteints, et la station considère que le projet a été une réussite en dépit de certains problèmes. La région de Lillooet a connu une série d'incendies de forêt qui ont entraîné une évacuation complète de la population. La communauté n'a pas été en mesure d'appuyer le projet autant que prévu, et l'échéancier n'a pas été suivi. Les étudiants ont consacré moins d'heures que prévu au projet et la station a donc eu des dépenses inférieures aux prévisions en matière de salaires.</p>	Stagiaires étudiants Mentor	9 100 \$ <u>650 \$</u> 9 750 \$	6 037 \$ <u>650 \$</u> 6 687 \$	CHLS a dépensé 3 063 \$ de moins que le budget approuvé. Le FCRC avait déjà retenu 10 p. 100 de la contribution (975 \$), et CHLS a remboursé les 2 088 \$ restants au FCRC.
<p>CHOQ Toronto, Ont. Dossiers Choq Production de reportages de 30 minutes sur des sujets d'intérêt local qui stimulent la curiosité de l'auditoire – cela s'inscrit dans le cadre d'une démarche d'éducation populaire, au contenu accessible, afin d'informer les auditeurs, d'encourager leur capacité de discernement et d'inciter leur action.</p> <p>Tous les objectifs ont été atteints. Des modifications à la répartition du budget ont été approuvées.</p>	Recherche et production Matériel Formation Location de studio Déplacements	5 000 \$ 250 \$ 1 000 \$ 1 000 \$ <u>100 \$</u> 7 350 \$	5 766 \$ 418 \$ 300 \$ 1 000 \$ <u>0 \$</u> 7 484 \$	Le FCRC a fait le versement final au complet. CHOQ a assumé les dépenses excédentaires, qui n'ont pas été payées par le FCRC.
<p>CIVR Yellowknife, T.N.-O. Recueillir et diffuser l'information locale, territoriale Embauche d'un journaliste francophone à temps plein afin de créer une fenêtre sur les activités de la communauté francophone.</p> <p>Tous les objectifs ont été atteints.</p>	Salaires et avantages sociaux	10 000 \$	10 263 \$	Le FCRC a fait le versement final au complet. CIVR a assumé les dépenses excédentaires, qui n'ont pas été payées par le FCRC.

Réципиendaire et évaluation du projet	Budget approuvé	Dépenses	Précisions sur les paiements
<p>CJAI Stella, Ont. Local Oral History Broadcast Project Enregistrement d'une nouvelle série de témoignages communautaires à caractère historique pour diffusion radio et pour la bibliothèque de l'école primaire, le musée et les archives du comté. Préparation de transcriptions des témoignages.</p> <p>CJAI a connu d'importants bouleversements au cours de cette période. La station n'a pas réalisé ce projet, et elle n'a pas fait état de quelque travail que ce soit à cet égard.</p>	Salaires 1 350 \$ Formation des bénévoles 220 \$ Matériel 750 \$ 2 320 \$	0 \$ 0 \$ 0 \$ 0 \$	CJAI n'a fait aucune dépense. Le FCRC avait déjà retenu 10 p. 100 de la contribution (232 \$), et CJAI a remboursé les 2 088 \$ restants au FCRC.
<p>CKBN Wôlinak, Qué. Culture rurale Production de programmation sur la relation culturelle entre l'être humain et la terre, mettant en vedette ceux et celles qui travaillent dans le monde agricole et présentant des rapports scientifiques et des revues de presse agricoles.</p> <p>Tous les objectifs ont été atteints.</p>	Programmation 240 \$ Production 240 \$ Déplacements 500 \$ Coordonnateur 4 500 \$ Recherche dans les archives et chroniques 1 500 \$ Entrevues et production 1 500 \$ Charges patronales 1 200 \$ 9 600 \$	240 \$ 240 \$ 584 \$ 5 070 \$ 1 500 \$ 1 500 \$ 1 120 \$ 10 254 \$	Le FCRC a fait le versement final au complet. CKBN a assumé les dépenses excédentaires, qui n'ont pas été payées par le FCRC.
<p>CKOA Glace Bay, N.-É. The Celtic Connection Documentary Series Production d'une série mettant en évidence les liens culturels celtiques entre le Cap-Breton et l'Écosse/l'Irlande, incluant une couverture en profondeur des festivals, des centres locaux et des efforts de préservation de la langue gaélique.</p> <p>Tous les objectifs ont été atteints. Des modifications à la répartition du budget ont été approuvées.</p>	Salaires 9 850 \$ Déplacements 150 \$ 10 000 \$	9 780 \$ 274 \$ 10 054 \$	Le FCRC a fait le versement final au complet. CKOA a assumé les dépenses excédentaires, qui n'ont pas été payées par le FCRC.
<p>CKUT Montréal, Qué. Training Track at June 2009 NCRC Offre d'ateliers pratiques dans les deux langues sur la production radio lors d'une conférence radio nationale, incluant des séances pour les femmes et les individus provenant de minorités culturelles.</p> <p>Tous les objectifs ont été atteints.</p>	Droits d'entrée des participants 1 750 \$ Déplacements 3 000 \$ Location de studio 2 250 \$ Frais techniques 300 \$ Honoraires 1 350 \$ 8 650 \$	2 199 \$ 3 000 \$ 2 250 \$ 300 \$ 780 \$ 8 529 \$	CKUT a dépensé 121 \$ de moins que le budget approuvé. Le FCRC avait déjà retenu 10 p. 100 de la contribution (865 \$), et a donc fait un paiement final de 744 \$ à CKUT.

Réципиendaire et évaluation du projet	Budget approuvé	Dépenses	Précisions sur les paiements	
<p>CKUW Winnipeg, Man. The Winnipeg Files module of Green Planet Monitor Production de documentaires et de capsules sur la stratégie en termes d'environnement et de développement vue de Winnipeg, avec des reportages provenant des rues, des bureaux, des écoles et des foyers de Winnipeg.</p> <p>La plupart des objectifs ont été atteints. Il était toutefois difficile de prédire et de contrôler le degré d'engagement et de motivation des bénévoles. Il faut souligner que le financement du FCRC a contribué directement à ce que CKUW obtienne un appui de l'Agence canadienne de développement international pour poursuivre le projet.</p>	Réalisateur/formateur pour les stagiaires	5 000 \$	5 000 \$	Le FCRC a fait le versement final au complet.
<p>ANREC (organisme national) GroundWire Community News Network Capacity Improvement Embauche d'un coordonnateur pour poursuivre le développement d'un programme de nouvelles réalisé de façon collaborative et comprenant des informations, des manchettes, des reportages et des dossiers spéciaux non couverts par les autres médias.</p> <p>Tous les objectifs ont été atteints. Des modifications à la répartition du budget ont été approuvées. Le financement du FCRC a contribué directement à ce que l'ANREC obtienne un appui du Syndicat canadien de la fonction publique et de l'Alliance de la fonction publique du Canada pour poursuivre le projet.</p>	Coordonnateur Honoraires du réalisateur Fournitures techniques Impression	5 800 \$ 2 400 \$ 300 \$ 0 \$ 8 500 \$	5 803 \$ 2 400 \$ 247 \$ 63 \$ 8 513 \$	Le FCRC a fait le versement final au complet. L'ANREC a assumé les dépenses excédentaires, qui n'ont pas été payées par le FCRC.

Programme de stage radiophonique pour les jeunes

Réципиendaire et évaluation du projet	Budget approuvé	Dépenses	Précisions sur les paiements	
<p>CFRG Gravelbourg, Sask. Stage radiophonique pour un jeune Formation d'un stagiaire qui produira ensuite une série d'émissions sur les musiciens francophones de la communauté.</p> <p>Tous les objectifs ont été atteints.</p>	Coordination Frais des participants	5 000 \$ 3 000 \$ 8 000 \$	5 000 \$ 3 101 \$ 8 101 \$	Le FCRC a fait le versement final au complet. CFRG a assumé les dépenses excédentaires, qui n'ont pas été payées par le FCRC.
<p>CFRO Vancouver, C.-B. Aboriginal Language Learning Programming Mentorship Formation et mentorat pour de jeunes Autochtones qui produiront une émission hebdomadaire en direct sur la formation linguistique autochtone.</p> <p>Tous les objectifs ont été atteints. Le financement du FCRC a contribué directement à ce que CFRO obtienne un appui de la Vancouver Foundation pour prolonger le projet d'un an.</p>	Salaires des mentors Frais de formation Salaires des stagiaires	1 000 \$ 1 000 \$ 8 000 \$ 10 000 \$	1 000 \$ 1 012 \$ 8 000 \$ 10 012 \$	Le FCRC a fait le versement final au complet. CFRO a assumé les dépenses excédentaires, qui n'ont pas été payées par le FCRC.

Réципиendaire et évaluation du projet	Budget approuvé	Dépenses	Précisions sur les paiements
<p>CHES Erin, Ont. EDHS Partnership Création d'un partenariat avec l'école secondaire afin d'intégrer la diffusion radio dans les cours de technologies de communication, de mettre sur pied des émissions animées par les élèves et de mettre en place des avenues de formation.</p> <p>Tous les objectifs ont été atteints. Des modifications à la répartition du budget ont été approuvées.</p>	<p>Salaires 9 700 \$ Matériel de production <u>300 \$</u> 10 000\$</p>	<p>9 399 \$ <u>376 \$</u> 9 775 \$</p>	<p>CHES a dépensé 225 \$ de moins que le budget approuvé. Le FCRC avait déjà retenu 10 p. 100 de la contribution (1 000 \$), et a donc fait un paiement final de 775 \$ à CHES.</p>
<p>CHLI Rossland, C.-B. Be The Voice Initiation de la jeunesse aux diverses fonctions reliées au fonctionnement d'une station de radio communautaire, y compris le développement d'un plan de marketing et de maillage communautaire et la mise en place d'un programme de recrutement et de formation par et pour les jeunes.</p> <p>La plupart des objectifs ont été atteints. Le projet a commencé en retard, car la station a eu de la difficulté à recruter des jeunes participants. À cause de cela, la station n'a pas été en mesure d'accueillir de stagiaires à l'automne.</p>	<p>Honoraires du responsable du projet 400 \$ Salaire du coordonnateur 6 100 \$ Stagiaires d'été 2 600 \$ Stagiaires d'automne 600 \$ Matériel technique <u>200 \$</u> 9 960 \$</p>	<p>400 \$ 6 029 \$ 2 238 \$ 0 \$ <u>200 \$</u> 8 868 \$</p>	<p>CHLI a dépensé 1 092 \$ de moins que le budget approuvé. Le FCRC avait déjà retenu 10 p. 100 de la contribution (996 \$), et CHLI a remboursé les 97 \$ restants au FCRC.</p>
<p>CJPN Fredericton, N.-B. Jeunesse radiophonique Formation d'élèves de 8^e année dans le cadre du mandat de la station de promouvoir l'inclusion de la jeunesse dans les médias francophones et la fierté collective par rapport à la culture francophone.</p> <p>Tous les objectifs ont été atteints. Cependant, le personnel de la station a changé en cours de route et le budget a été égaré, ce qui signifie qu'il n'a pas été respecté. Lorsque le FCRC s'est aperçu de cette erreur, CJPN a fourni de la documentation supplémentaire et a demandé au Comité des programmes d'approuver des modifications au budget, ce que le Comité a accepté. CJPN a également demandé au conseil d'administration du FCRC de reporter le remboursement du financement non dépensé, ce que le conseil a aussi accepté.</p>	<p>Honoraires 3 500 \$ Location de studio 4 000 \$ Salaires : formation et préparation 0 \$ Salaire : coordination 0 \$ Salaire : assistant 0 \$ Honoraires pour la production 0 \$ Photocopies 0 \$ CD 0 \$ Papier 0 \$ Déplacements <u>0 \$</u> 7 500 \$</p>	<p>0 \$ 0 \$ 680 \$ 1 272 \$ 400 \$ 1 584 \$ 14 \$ 34 \$ 43 \$ <u>10 \$</u> 4 036 \$</p>	<p>CJPN a dépensé 3 464 \$ de moins que le budget approuvé. Le FCRC avait déjà retenu 10 p. 100 de la contribution (750 \$), et CJPN devra rembourser les 2 714 \$ restants au FCRC. Le FCRC a reçu 1 000 \$ jusqu'à présent.</p>
<p>CJRG Gaspé, Qué. La tournée régionale Formation d'étudiants en communications et/ou en technologies média en vue de produire et de diffuser des entrevues dont seront tirés des reportages et des clips audio.</p> <p>Tous les objectifs ont été atteints.</p>	<p>Salaires 7 560 \$ Déplacements <u>1 600 \$</u> 9 160 \$</p>	<p>8 046 \$ <u>1 732 \$</u> 9 779 \$</p>	<p>Le FCRC a fait le versement final au complet. CJRG a assumé les dépenses excédentaires, qui n'ont pas été payées par le FCRC.</p>

Réципиendaire et évaluation du projet	Budget approuvé	Dépenses	Précisions sur les paiements
CKDU Halifax, N.-É. Youth Now Radio Formation de huit stagiaires en vue de la production de reportages de 20 à 30 minutes pour l'émission Youth Now Radio, qui donne la place aux jeunes afin qu'ils puissent parler de leurs enjeux à leur façon et dans leurs propres mots. Tous les objectifs ont été atteints.	8 stagiaires Déplacements des stagiaires CD pour archivage Matériel de diffusion à distance 10 000\$	8 300 \$ 1 320 \$ 80 \$ 300 \$ 9 320 \$	CKDU a dépensé 700 \$ de moins que le budget approuvé. Le FCRC avait déjà retenu 10 p. 100 de la contribution (1 000 \$), et a donc fait un paiement final de 300 \$ à CKDU.
CKJM Chéticamp, N.-É. Formation de jeunes pour la relève Formation d'un étudiant universitaire dans tous les aspects de la programmation radio afin qu'il puisse gérer la station par lui-même pour une période d'un ou deux jours. Tous les objectifs ont été atteints.	Salaires 5 000 \$	6 188 \$	Le FCRC a fait le versement final au complet. CKJM a assumé les dépenses excédentaires, qui n'ont pas été payées par le FCRC.
CKRH Halifax, N.-É. Drive Home Host Project Formation d'un jeune en vue de produire une émission de retour à la maison comportant des nouvelles locales et des informations pertinentes pour la communauté francophone de Halifax. Tous les objectifs ont été atteints. Des modifications à la répartition du budget ont été approuvées.	Responsable de la programmation Formation Salaire du stagiaire Location de studio (autre que celui de CKRH) Site Web du projet 9 750 \$	200 \$ 1 000 \$ 5 100 \$ 3 250 \$ 0 \$ 10 338 \$	Le FCRC a fait le versement final au complet. CKRH a assumé les dépenses excédentaires, qui n'ont pas été payées par le FCRC.

Aperçu

La gestion financière du FCRC incombe à la directrice générale. Les transactions sont examinées et approuvées par le trésorier, et présentées au conseil d'administration une fois par mois.

Chaque mois, le trésorier examine les rapprochements de comptes, les factures, les relevés de carte de crédit ainsi que le rapport financier et les états financiers mensuels, et il signe les chèques. Le rapport financier est envoyé au conseil d'administration une semaine avant la tenue de chaque réunion mensuelle. Lors de ces réunions, le trésorier présente un résumé des activités financières et invite les membres du conseil d'administration à poser des questions, le cas échéant. Le rapport est ensuite soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Toutes les activités de comptabilité et de tenue des comptes sont effectuées par le personnel du FCRC. Le comptable de l'ARC du Canada, Maurice St-Pierre, a offert des conseils à plusieurs égards depuis la fondation du FCRC, y compris l'utilisation du logiciel *Simple Comptable*, l'établissement de prévisions financières mensuelles et annuelles et la tenue des vérifications externes.

La répartition du financement est la principale activité financière du FCRC, tandis que les autres transactions concernent les ressources humaines, le site Web, les réunions du conseil d'administration et du Comité de sélection et les autres coûts indirects.

Le FCRC bénéficie également de contributions en nature, principalement de l'ARC du Canada et de l'ANREC. Il faut souligner que l'ARC du Canada fournit un bureau, les services de son comptable et une connexion Internet sans frais. Le FCRC tient à remercier l'ARC du Canada de cet appui soutenu.

États financiers vérifiés

Le FCRC a retenu les services de la firme comptable Marcil Lavallée afin d'effectuer la vérification pour l'exercice 2009-2010.

Veuillez communiquer avec le FCRC si vous souhaitez obtenir une copie signée du rapport de vérification.

COMMUNITY RADIO FUND OF CANADA INC. /
LE FONDS CANADIEN DE LA RADIO COMMUNAUTAIRE INC.

FINANCIAL STATEMENTS
ÉTATS FINANCIERS

AUGUST 31, 2010
31 AOÛT 2010

 MARCIL LAVALLÉE

30
ANS 1981
ASSOCIÉ À VOTRE RÉUSSITE
A PARTNER IN YOUR SUCCESS

COMMUNITY RADIO FUND OF CANADA INC. /
LE FONDS CANADIEN DE LA RADIO COMMUNAUTAIRE INC.

TABLE OF CONTENT

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE	
Auditors' Report	1	Rapport des vérificateurs
Financial Statements		États financiers
Statement of Operations	2	État des résultats
Statement of Changes in Net Assets	3	État de l'évolution des actifs nets
Statement of Financial Position	4	État de la situation financière
Notes to the Financial Statements	5	Notes complémentaires

 MARCIL LAVALLÉE

30
ANS 1981
ASSOCIÉ À VOTRE RÉUSSITE
A PARTNER IN YOUR SUCCESS

AUDITORS' REPORT

To the Members
Community Radio Fund of Canada Inc.

We have audited the statement of financial position of the Community Radio Fund of Canada Inc. as at August 31, 2010 and the statements of operations and changes in net assets for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Organization's management. Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit.

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In our opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Organization as at August 31, 2010 and the results of its operations and cash flows for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres
Le Fonds canadien de la radio communautaire Inc.

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Fonds canadien de la radio communautaire Inc. au 31 août 2010 ainsi que les états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages d'éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 août 2010, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Marcil Lavallée

Chartered Accountants, Licensed Public Accountants

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa, Ontario
September 27, 2010

Ottawa (Ontario)
Le 27 septembre 2010

COMPTABLES AGRÉÉS | CHARTERED ACCOUNTANTS

500-214, chemin Montréal Road,
Ottawa ON K1L 8L8

Tel: 613-745-8387
Fax: 613-745-9584

www.marcil-lavallee.ca
info@marcil-lavallee.ca

Nos partenaires canadiens et internationaux
Our Canadian and International Partners



COMMUNITY RADIO FUND OF CANADA INC. /
LE FONDS CANADIEN DE LA RADIO COMMUNAUTAIRE INC.

STATEMENT OF OPERATIONS
FOR THE YEAR ENDED AUGUST 31, 2010

ÉTAT DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2010

2

	2010	2009		2010	2009
REVENUE			PRODUITS		
Grant – Astral Media			Subvention – Astral Média		
- Programs	\$ 159,059	\$ 134,479	- Programmes		
- Operations	55,000	40,000	- Opérations		
In-kind contribution	15,539	-	Contribution en nature		
Interest	2,356	2,800	Intérêts		
Membership fees	1,280	620	Cotisations		
	233,234	177,899			
EXPENSES			CHARGES		
Programs	159,059	134,479	Programmes		
Salaries and benefits	34,186	27,612	Salaires et avantages sociaux		
Professional fees	6,085	9,975	Honoraires professionnels		
Meeting expenses	9,318	8,851	Frais de réunion		
Website	134	6,437	Site Internet		
Translation	10,321	6,070	Traduction		
Office expenses	9,217	1,659	Frais de bureau		
Telecommunications	1,315	1,319	Télécommunications		
Insurance	1,213	778	Assurances		
Amortization of capital assets	223	335	Amortissement des immobilisations		
	231,071	197,515			
EXCESS (DEFICIENCY) OF REVENUE OVER EXPENSES	\$ 2,163	\$ (19,616)	EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES		



COMMUNITY RADIO FUND OF CANADA INC. /
LE FONDS CANADIEN DE LA RADIO COMMUNAUTAIRE INC.

NOTES TO THE FINANCIAL STATEMENTS
AUGUST 31, 2010

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 AOÛT 2010

5

1. STATUTE AND NATURE OF OPERATIONS

The Community Radio Fund of Canada Inc. (CRFC) is a not-for-profit funding organization that solicits and distributes funds geared toward the development and sustainability of local community radio broadcasting in Canada. It provides the campus and community sector with the necessary resources to continue providing local programming and community access, as well as to develop and enrich this vital component of the Canadian broadcasting system.

The Organization was incorporated under the Canada Business Corporations Act as a not-for-profit organization, and is exempt from income taxes.

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

Use of estimates

The preparation of financial statements in compliance with Canadian generally accepted accounting principles requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities and disclosure of contingent assets and liabilities at the date of the financial statements, and the reported amounts of revenue and expenses during the period. Actual amounts could differ from these estimates.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds canadien de la radio communautaire Inc. (FCRC) est un organisme sans but lucratif qui sollicite et distribue des fonds pour le développement et le maintien de la programmation locale dans les radios communautaires au Canada. Il fournit au secteur de la radio étudiante et communautaire les ressources susceptibles de promouvoir la programmation locale et l'accès communautaire ainsi que le développement et l'enrichissement de ce secteur essentiel du réseau de radiodiffusion canadien.

L'organisme est un organisme sans but lucratif incorporé en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Il est exonéré de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les postes de produits et de charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

MARCIL LAVALLÉE

30
ans
ASSOCIÉ À VOTRE RÉUSSITE
A PARTIR DE VOS SUCCÈS

COMMUNITY RADIO FUND OF CANADA INC. /
LE FONDS CANADIEN DE LA RADIO COMMUNAUTAIRE INC.

NOTES TO THE FINANCIAL STATEMENTS
AUGUST 31, 2010

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 AOÛT 2010

6

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)

Revenue recognition

The Organization follows the deferral method of accounting for its programs grant. Revenue is recognized only when the expenditures related to the revenue source have been incurred in a year. Otherwise, such revenue is deferred until the related expenditures have been incurred.

Grants for operations are recorded in the year to which they relate.

Revenue from membership fees are recognized when they are received. Interest revenue is recognized when it is earned.

In-kind contributions

In-kind contributions are recorded when they are used in the normal course of the Organization's operations and when a fair value can be reasonably estimated.

Capital assets

Computer equipment is accounted for at cost. Amortization is calculated on its respective useful life using the diminishing balance method at an annual rate of 33%.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

L'organisme comptabilise ses produits provenant de la subvention des programmes selon la méthode du report. Les produits sont constatés uniquement lorsque les charges liées à la source de produits ont été engagées au cours de l'exercice. Autrement, ils sont reportés et constatés une fois que les charges connexes ont été engagées.

Les subventions pour les opérations sont constatées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Les produits de cotisations sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus. Les produits d'intérêt sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Contributions en nature

L'organisme comptabilise les contributions en nature lorsque celles-ci sont utilisées dans le cadre du fonctionnement courant de l'organisme et lorsque la juste valeur des contributions peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Immobilisations

L'équipement informatique est comptabilisé au coût et est amorti en fonction de sa durée de vie utile respective selon la méthode d'amortissement dégressif au taux annuel de 33 %.

MARCIL LAVALLÉE

30
ans
ASSOCIÉ À VOTRE RÉUSSITE
A PARTIR DE VOS SUCCÈS

COMMUNITY RADIO FUND OF CANADA INC. /
LE FONDS CANADIEN DE LA RADIO COMMUNAUTAIRE INC.

NOTES TO THE FINANCIAL STATEMENTS
AUGUST 31, 2010

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 AOÛT 2010

7

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)

Financial instruments

The Fund has elected to classify its financial assets and liabilities in the following manner:

Held-for-trading financial assets and liabilities

Cash and term deposit are measured at fair value using the market price method. Gains and losses are recognized in the statement of operations in the period in which they arise.

Other financial liabilities

Accounts payable and accrued liabilities are measured at amortized cost using the effective interest method. Gains and losses related to derecognition of these financial liabilities are recognized in the statement of operations in the period in which they arise.

Financial instruments – disclosure and presentation

The Fund has elected to take advantage of the choice to apply the Canadian Institute of Chartered Accountants (CICA) Handbook Section 3861, "Financial instruments – disclosure and presentation" in place of Sections 3862, "Financial instruments – disclosures" and 3863, "Financial instruments – presentation".

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Le Fonds a fait le choix de classer ses actifs et passifs financiers de la façon suivante :

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

L'encaisse et le dépôt à terme sont évalués à la juste valeur selon la méthode du cours du marché. Les gains et les pertes sont présentés à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

Autres passifs financiers

Les créateurs et frais courus sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes liés à la décomptabilisation de ces passifs financiers sont présentés à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

Instruments financiers – informations à fournir et présentation

Le Fonds s'est prévalu du choix d'appliquer le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation » du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) au lieu des chapitres 3862, « Instruments financiers – informations à fournir » et 3863, « Instruments financiers – présentation ».

 MARCIL LAVALLÉE

30
ANS | 1981
ASSOCIÉ À VOTRE RÉUSSITE
A PARTNER IN YOUR SUCCESS

COMMUNITY RADIO FUND OF CANADA INC. /
LE FONDS CANADIEN DE LA RADIO COMMUNAUTAIRE INC.

NOTES TO THE FINANCIAL STATEMENTS
AUGUST 31, 2010

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 AOÛT 2010

8

3. NEW ACCOUNTING STANDARDS

International financial reporting standards

The Accounting Standards Board (AcSB) has announced that all publicly accountable enterprises, subject to some exceptions including not-for-profit organizations, must adopt International Financial Reporting Standards (IFRS) as Canadian generally accepted accounting principles for fiscal years beginning on or after January 1, 2011. The Organization may elect to adopt IFRS. Management is currently assessing the impact of adopting the new standards.

3. NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Normes internationales d'information financière

Le Conseil des normes comptables (CNC) a annoncé que toutes les entités canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes, sous réserve de certaines exceptions dont les organismes sans but lucratif, adopteront les Normes internationales d'information financière (IFRS) à titre de principes comptables généralement reconnus du Canada pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. L'organisme peut choisir d'adopter les IFRS. La direction évalue actuellement les incidences qu'aurait l'adoption de ces nouvelles normes.

4. CAPITAL ASSETS

	Cost/ Coût	Accumulated Amortization/ Amortissement cumulé	2010	2009	
Computer equipment	\$ 1,206	\$ 759	\$ 447	\$ 670	Équipement informatique

4. IMMOBILISATIONS

5. CASH FLOWS

A cash flow statement has not been prepared because it would not provide any additional useful information in understanding the cash flows for the year.

5. FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il ne fournirait pas d'information supplémentaire utile pour la compréhension des flux de trésorerie de l'exercice.

 MARCIL LAVALLÉE

30
ANS | 1981
ASSOCIÉ À VOTRE RÉUSSITE
A PARTNER IN YOUR SUCCESS

6. FINANCIAL INSTRUMENTS

Fair value

The carrying value of cash, term deposit as well as the accounts payable and accrued liabilities approximates their fair value, given their short-term maturities.

Credit risk

The Fund establishes allowances for doubtful accounts while keeping in mind the specific credit risk of clients, their historic tendencies and economic situation. Approximately 99% of the total accounts receivable is to be received from one entity.

7. CAPITAL DISCLOSURES

The Fund's main objective with respect to capital management is to maintain a sufficient level of net assets, thereby ensuring the continuity of the Fund and the ongoing fulfillment of its mission.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La valeur comptable de l'encaisse, du dépôt à terme ainsi que de des créiteurs et frais courus se rapproche de leur juste valeur étant donné que ces éléments viennent à échéance à court terme.

Risque de crédit

Le Fonds établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risqué de crédit de clients particuliers, des tendances historiques et d'autres informations. Environ 99 % du total des débiteurs est à recevoir d'une entité.

7. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

L'objectif principal du Fonds en termes de gestion du capital est de maintenir un niveau suffisant d'actifs nets pour assurer la pérennité du Fonds et ainsi pouvoir continuer à réaliser sa mission.

Institution financière et investissements

Le FCRC effectue ses transactions bancaires auprès d'une caisse populaire Desjardins à Ottawa, où il détient les instruments financiers suivants :

- Un compte de chèques standard qui ne cumule pas d'intérêts;
- Un compte Avantage entreprise Desjardins, dont le taux d'intérêt varie en fonction du solde quotidien du compte;
- Une marge de crédit de 50 000 \$;
- Une carte de crédit pour entreprises VISA Desjardins, assortie d'une limite de 5 000 \$.

Aperçu des produits

Contributions au titre du développement du contenu canadien

1. Comme l'indique la section sur les bailleurs de fonds, Astral Media Radio fournit 200 000 \$ par année au FCRC afin qu'il gère le Programme pour le développement des talents radiophoniques et le Programme de stage radiophonique pour les jeunes. Conformément à une entente conclue avec le CRTC, le FCRC prélève 20 p. 100 de la première tranche de 200 000 \$ provenant des contributions au titre du développement du contenu canadien (DCC) à des fins d'administration des programmes. Cela signifie que 160 000 \$ sont mis à la disposition du secteur, tandis que le FCRC dispose de 40 000 \$ pour ses dépenses d'exploitation. Comme le mentionnent les états financiers vérifiés, les fonds qui ne sont pas octroyés au cours d'un exercice sont reportés à l'exercice suivant. Veuillez consulter l'appendice 6 pour obtenir des détails sur la répartition du financement.

2. En 2009-2010, Astral Media a fait une contribution ponctuelle de 300 000 \$ au FCRC. Le Fonds a obtenu une tranche de 15 000 \$ de cette contribution à des fins d'exploitation. En août 2010, le CRTC a autorisé le FCRC à prélever une tranche supplémentaire de 40 000 \$ à même cette contribution pour ses dépenses d'exploitation au cours de l'exercice 2010-2011. L'utilisation des 245 000 \$ restants a été reportée.
3. Le 30 août 2010, SIRIUS Canada a fourni au FCRC une contribution ponctuelle de 200 000 \$. Ce montant figure au bilan 2009-2010, mais le FCRC fera un prélèvement à des fins administratives au cours de l'exercice 2010-2011. La contribution a été entièrement reportée.

Contributions en nature : Appui offert par plusieurs intervenants, y compris l'ARC du Canada (bureau, Internet, télécopieur, fournitures de bureau), l'ANREC (fournitures de bureau) et certains traducteurs, particulièrement Serge Quinty.

Intérêts : Le FCRC touche des intérêts d'environ 200 \$ par mois de son compte d'épargne à la caisse Desjardins. Un dépôt à terme encaissable, effectué en 2008-2009, est venu à échéance en janvier 2010. Compte tenu de la situation économique au Canada et des faibles taux d'intérêt en vigueur, le FCRC continuera de placer la majorité de ses fonds dans son compte d'épargne.

Cotisations : Les membres versent une cotisation annuelle de 20 \$ au FCRC. L'organisme comptait 64 membres en 2009-2010.

Aperçu des charges

Programmes : Ce poste représente le financement distribué au secteur par le FCRC. Veuillez consulter l'appendice 7 pour obtenir la répartition des versements aux bénéficiaires au cours des deux premières années de la contribution annuelle d'Astral Media, en date du 31 août 2010.

Salaires et avantages sociaux : Ce poste constitue la rémunération de la directrice générale du FCRC, Melissa Kaestner, qui était salariée à temps partiel (21 heures par semaine) tout au long de l'exercice 2009-2010.

Honoraires professionnels : Les honoraires professionnels regroupent les services de comptables et de consultants, la vérification annuelle et les activités de perfectionnement professionnel comme la formation du personnel. La vérification pour l'exercice 2009-2010 constitue la part la plus importante de ce poste budgétaire, soit 5 085 \$. L'autre tranche de 1 000 \$ correspond aux services du comptable de l'ARC du Canada (voir les précisions au sujet des contributions en nature).

Frais de réunion :

- Assemblée générale annuelle : 358 \$
- Réunion en personne des membres du conseil d'administration et déplacements pour assister à l'examen de la radio de campus et communautaire du CRTC : 5 078 \$
- Honoraires et frais de réunion du Comité de sélection : 1 716 \$
- Déplacements et frais d'inscription dans le cadre de congrès du secteur de la radio communautaire : 2 166 \$

Site Internet : Ce poste comprend les frais d'hébergement du site Internet chez DreamHost ainsi que le renouvellement annuel du domaine.

Traduction : La traduction est un autre poste important. Le FCRC prépare sa documentation interne et externe dans les deux langues officielles, y compris ses procès-verbaux, communiqués, bulletins d'information et communications avec les stations. Tous les documents relatifs aux appels de demandes et à l'évaluation des demandes sont également bilingues. En 2009-2010, le FCRC a notamment effectué la traduction de tous les documents et observations liés à l'examen du CRTC.

Frais de bureau : Ce poste regroupe le loyer (voir les contributions en nature), les frais annuels, les frais bancaires, les fournitures de bureau, les services d'impression et de photocopie, les frais d'affranchissement, et les droits d'adhésion annuels à Bénévoles Canada.

Télécommunications : Les frais du service téléphonique figurent à la rubrique des télécommunications. De plus, le FCRC fait appel à un service de téléconférence pour la tenue des réunions mensuelles du conseil d'administration et les réunions de certains comités.

Assurances : Le Fonds possède une assurance de la responsabilité civile des administrateurs et dirigeants fournie par Aon Reed Stenhouse. Le FCRC a droit à un rabais car il est membre de Bénévoles Canada.

Amortissement des immobilisations : Le Fonds comptabilise l'amortissement de son ordinateur portable.



GUIDE À L'INTENTION DES AUTEURS DE DEMANDES

Programme pour le développement des talents radiophoniques Programme de stage radiophonique pour les jeunes

Février 2010

Ces programmes sont rendus possibles grâce à la collaboration financière de



TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1 – À propos du FCRC	2
À propos du FCRC	2
Mission du FCRC	2
Programmes prioritaires	2
SECTION 2 – À propos de nos programmes	3
Programme pour le développement des talents radiophoniques.....	3
Programme de stage radiophonique pour les jeunes	3
SECTION 3 – Processus pour faire une demande	5
Admissibilité	5
Documents requis	5
Montants admissibles.....	6
Dépenses admissibles et non admissibles	6
Évaluation.....	6
Modalités de paiement	7
Comment remplir le formulaire de demande.....	7
Date limite pour les demandes	9
Présentation de votre demande	9

SECTION 1 – À PROPOS DU FCRC

À propos du FCRC

La raison d'être du Fonds canadien de la radio communautaire (FCRC) est de fournir un soutien à plus de 140 stations de radio de campus et communautaires au Canada, et d'aider à bâtir un secteur bien outillé, dynamique et accessible. Il a été fondé en novembre 2007 par l'Alliance des radios communautaires du Canada (ARC du Canada), l'Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec (ARCQ) et l'Association nationale des radios étudiantes et communautaires (ANREC). Le FCRC est un organisme certifié par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Mission du FCRC

La raison d'être du FCRC s'énonce comme suit :

- faciliter l'établissement et la mise au service de tous les Canadiens d'une programmation radiophonique communautaire à but non lucratif et de services afférents;
- contribuer à l'essor à travers le Canada d'un secteur médias communautaires reflétant la diversité des communautés qu'il dessert, en accroissant le potentiel des stations de radio communautaire ainsi que celui des diffuseurs, producteurs et distributeurs qui y évoluent;
- solliciter et distribuer des contributions et toute forme de soutien destiné aux producteurs et distributeurs de programmation radiophonique communautaire à but non lucratif, ou à d'autres activités susceptibles de soutenir la radio communautaire au Canada; et enfin...
- promouvoir les liens entre le secteur des médias communautaires du Canada et les auditeurs, les communautés, les gouvernements et autres parties prenantes, ainsi que favoriser l'essor des médias communautaires en tant qu'institution culturelle essentielle au Canada.

Programmes prioritaires

Le soutien du FCRC sera concentré sur les besoins considérés essentiels et souvent difficiles à financer à partir d'autres sources, sous les thématiques suivantes :

- Pérennité et renforcement des capacités : Les compétences et les connaissances inhérentes à la capacité des stations de radios communautaires d'offrir un service efficace à leur communauté.
- Nouvelles locales communautaires et accès : Nouvelles locales, affaires publiques, arts, accès à la communauté et programmation dédiée à tous, incluant la formation et la production.
- Développement du talent musical local et de la relève : Programmation et projets qui font la promotion de la musique locale et des musiciens de tous genres ainsi que le développement des talents locaux.
- Émergence des technologies de distribution : Planification et implantation de systèmes pour appuyer les nouvelles technologies de distribution de programmes, incluant les modes suivants : le numérique, le satellite, Internet et les réseaux sans fil.

SECTION 2 – À PROPOS DE NOS PROGRAMMES

Le Fonds offre deux programmes : le Programme pour le développement des talents radiophoniques et le Programme de stage radiophonique pour les jeunes. Le Fonds a pris la relève d’Astral Media, qui avait conçu ces programmes à l’origine.

Ces programmes visent, entre autres, l’atteinte des objectifs énoncés dans la politique du CRTC sur le développement du contenu canadien, qui se lisent comme suit : « ... les contributions au titre du [développement du contenu canadien (DCC)] doivent soutenir des projets et des activités qui produisent un contenu sonore de radiodiffusion de grande qualité et toutes les initiatives à cet égard doivent impliquer des dépenses directes et se consacrer au soutien, à la promotion, à la formation et au rayonnement des talents canadiens tant dans le domaine de la musique que de la création orale, y compris des journalistes ».

Programme pour le développement des talents radiophoniques

Le but du Programme pour le développement des talents radiophoniques est de développer des émissions novatrices de création orale d’intérêt local. Les composantes de ce programme sont la production d’émissions d’intérêt local sous la forme parlée et l’apprentissage, la formation et le mentorat des personnes chargées de la production de ce contenu.

Contenu et format

La programmation doit être d’intérêt pour la collectivité desservie par la station et devrait avoir une orientation locale. Voici quelques exemples des types de sujets admissibles (la liste n’est pas exhaustive) : jeunesse, environnement, santé, éducation, développement durable, services à la collectivité, immigration, économie, affaires municipales, emploi, et ainsi de suite.

Aucune limite de temps d’antenne ou de nombre d’émissions n’est imposée pour les émissions de création orale. Toutefois, le projet doit s’échelonner sur une période maximale de 16 semaines. Les émissions peuvent être soit préenregistrées ou diffusées en direct. Les émissions de plus de 15 minutes pourront comprendre des pauses musicales, à condition que ces dernières n’excèdent pas 20 p. 100 de la durée de chaque émission. Les émissions pourront notamment prendre la forme de nouvelles, d’émissions d’affaires publiques, de documentaires, d’entrevues, etc.

À la fin du projet, les stations seront tenues de soumettre un rapport final qui inclura, entre autres, des copies de la programmation ainsi qu’un rapport rédigé par les personnes qui auront reçu une formation, un apprentissage ou un mentorat.

Programme de stage radiophonique pour les jeunes

Le Programme de stage radiophonique pour les jeunes s’adresse à des stations intéressées à travailler avec de jeunes Canadiens à la recherche de formation, d’apprentissage ou de mentorat au sein d’une station de radio communautaire. Le but du programme est de renforcer les capacités et la productivité des stations par le recrutement et la formation de jeunes animateurs de radio talentueux, favorisant ainsi la création d’une programmation radiophonique originale et novatrice. Bien que ce programme vise avant tout le mentorat, l’apprentissage et la formation, les stagiaires devront également produire des contenus radiophoniques avant la fin de leur stage. Si elle ne constitue pas l’objectif principal du

stage, la programmation produite devra refléter les connaissances et le savoir-faire acquis par le ou la stagiaire.

Lignes directrices

Le programme offre une aide financière aux stations admissibles dans le but d'accueillir des stagiaires ou d'offrir de l'encadrement et de la formation à des stagiaires. La durée du stage peut être de six semaines à huit mois. Les stagiaires doivent être âgés de 16 à 30 ans. Les stages peuvent être à temps plein ou à temps partiel. Vous pouvez présenter une demande pour des contributions de contrepartie, par exemple en conjonction avec les programmes gouvernementaux de placement travail-études.

Sauf dans les cas où il existe un lien direct entre la nature du stage proposé et le contenu des émissions, le programme privilégiera la production d'émissions novatrices qui mettront en valeur des artistes canadiens locaux émergents dans divers styles musicaux. Dans tous les cas, les stagiaires devront produire des émissions radiophoniques ayant un minimum de 15 p. 100 de contenu verbal à caractère local.

À la fin du projet, les stations seront tenues de soumettre un rapport final qui inclura, entre autres, des copies de la programmation ainsi qu'un rapport rédigé par les personnes qui auront reçu une formation, un apprentissage ou un mentorat.

SECTION 3 – PROCESSUS POUR FAIRE UNE DEMANDE

Ces critères s'appliquent aux deux programmes.

Admissibilité

Les demandes doivent provenir :

- D'une station sans but lucratif qui détient une licence valide de radio communautaire ou de radio de campus au Canada (Avis publics CRTC 2000-12 et 2000-13); ou
- D'une association sans but lucratif qui représente des radiodiffuseurs communautaires ou de campus. L'association doit être dûment enregistrée au Canada et tenir ses activités principalement au Canada.

Chaque station ou association peut soumettre une demande d'aide financière en vertu de chacun des deux programmes, mais chaque promoteur ne peut déposer plus d'une demande par programme, par appel de demandes de financement. Si vous faites une demande dans le cadre de chaque programme, veuillez utiliser des formulaires distincts. Les demandes pluriannuelles ne sont pas admissibles.

Documents requis

Vous devez fournir tous les documents d'appui suivants avec votre demande :

- **Formulaire de demande dûment rempli et liste des annexes**
- Résolution du conseil d'administration autorisant la tenue de l'initiative ainsi que la demande d'aide financière y afférente et identifiant le signataire officiel qui sera responsable du projet
- Copie de la première page des lettres patentes, de la charte provinciale ou fédérale de votre organisme, etc.
- Copie de la première page de votre plus récente licence valide de radiodiffusion du CRTC
- États financiers vérifiés du dernier exercice; si vous ne préparez pas d'états financiers vérifiés, veuillez soumettre des états financiers qui ont été examinés par un comptable externe
- Budget d'exploitation de la station ou de l'association pour l'exercice en cours
- Noms des membres du conseil d'administration et du personnel de direction
- Documents d'information généraux au sujet de votre station ou organisme, y compris (la liste n'est pas exhaustive) :
 - Votre plus récent rapport annuel
 - Du matériel ou des documents d'information
 - Prière de ne pas inclure des affiches d'événements ou des articles promotionnels tels que des épinglettes, des CD ou autres.

Demandes en partenariat : Les demandes en partenariat entre stations, associations et autres partenaires peuvent être déposées afin de réaliser un but commun. Cependant, les partenaires devront désigner un représentant officiel du projet qui en assumera les obligations légales. Ce représentant signera et soumettra la demande de financement, et sera chargé de toutes les communications avec le FCRC. La demande devra fournir la liste de tous les partenaires, de même qu'une courte description de chacun. Une lettre d'entente, signée par chacun des partenaires et décrivant leurs rôles et responsabilités respectifs, devra également accompagner la demande.

Montants admissibles

L'aide financière ou la contribution accordée se situera entre 500 \$ et 10 000 \$. Toute demande d'une valeur supérieure à 10 000 \$ sera automatiquement refusée.

Dépenses admissibles et non admissibles

Le FCRC se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute dépense jugée non conforme aux buts et objectifs des programmes.

Exemples de dépenses admissibles reliées au projet ou à l'activité :

- Salaires et honoraires
- Frais spécifiques liés aux stagiaires ou participants
- Frais de déplacement et de séjour, si justifiés
- Frais de location de studio
- Frais reliés à la formation
- Fournitures techniques, jusqu'à un maximum de 300 \$ (minidisques, clés USB, CD, logiciel de montage, etc.)
- Activités sur le Web

Exemples de dépenses non admissibles :

- Dépenses financées par tout autre programme
- Achat d'équipement (cartes sonores, ordinateurs, logiciels de bureau, meubles, consoles, émetteurs, etc.)
- Publicité et matériel promotionnel
- Frais encourus pour préparer la présente demande
- Frais de vérification, frais de justice ou amendes
- Taxes récupérables, frais de scolarité ou frais connexes
- Frais d'intérêt sur les paiements en retard

Les demandeurs ne pourront affecter aucune partie des contributions consenties aux fins des frais d'administration de leur organisme.

Veuillez noter que, si votre demande est acceptée, aucune dépense non précisée dans l'accord de financement ne sera remboursée.

Évaluation

Chaque programme possède ses propres critères d'admissibilité, fondés principalement sur les types de projets, les activités et les dépenses prévues.

Chaque demande sera jugée au mérite, selon le financement disponible. Un comité de sélection formé de personnes n'ayant aucun lien direct avec une radio communautaire ou de campus ou encore avec les associations qui représentent leurs intérêts procédera à l'analyse de chaque demande de financement et en déterminera la valeur à l'aide d'un barème de pointage :

- La valeur et la pertinence de la demande en fonction des buts et objectifs du programme et du FCRC;
- L'originalité et les éléments novateurs de la demande;
- La qualité des éléments de formation, d'apprentissage ou de mentorat;
- La qualité de la programmation locale diffusée en direct ou préenregistrée;
- Le caractère réaliste de l'échéancier;
- Le caractère réaliste du budget;

- Les avantages du projet, de l'initiative ou du stage proposé pour la station ou l'association, ainsi que pour sa clientèle;
- La qualité de la présentation.

Modalités de paiement

Si votre demande est acceptée, le FCRC vous fera un premier versement de 90 p. 100 de la contribution totale à la réception de deux exemplaires signés de l'accord de financement type. La deuxième tranche de 10 p. 100 sera versée seulement à la réception de votre rapport final.

Comment remplir le formulaire de demande

Le formulaire a été formaté avec le logiciel *Microsoft Word*. Cliquez sur la case souhaitée et inscrivez-y l'information demandée.

Question 1 : Veuillez indiquer le programme en vertu duquel vous présentez une demande. Si vous présentez une demande pour chacun des deux programmes, veuillez remplir deux formulaires de demande.

Questions 2 à 9 : Il s'agit de renseignements de base au sujet de votre organisme et de renseignements qui nous permettront de vous joindre si nous avons des questions au sujet de votre demande.

Questions 10 à 12 : Ces questions ont pour but de dresser un profil sommaire de votre organisme. Ces renseignements, y compris le nombre d'employés et de bénévoles, ou la nature de votre clientèle, n'auront aucun impact sur le processus de sélection.

Questions 13 et 14 : Répondez à ces questions seulement si vous prévoyez faire appel à un partenariat pour l'administration du projet ou pour les stages. Si vous le souhaitez, veuillez fournir l'information au sujet de vos commanditaires ou autres partenaires généraux à la dernière question du formulaire. Un partenariat comprend généralement un partage de la charge de travail, des ressources matérielles et financières, de la supervision du personnel et des bénévoles, des tâches administratives, etc.

Question 15 : Il n'est pas obligatoire de donner un nom à votre projet. Le nom pourrait être simplement le titre d'un poste. Si vous précisez un nom de projet, le FCRC s'en servira dans ses communiqués et sur son site Web.

Question 16 : Il n'y a pas de limite à la longueur de votre réponse, mais il est préférable de décrire le projet avec clarté et concision. Cette question vous offre l'occasion de décrire clairement votre projet ou stage aux membres du Comité de sélection et de faire des liens avec les priorités du FCRC et les critères du programme de financement. Si votre réponse comprend plus d'un paragraphe, présentez un aperçu du projet au premier paragraphe. Ce paragraphe sera reproduit sur le site Web du FCRC et dans votre accord de financement.

Question 17 : Décrivez ce que vous comptez accomplir. Si vous connaissez bien la terminologie propre aux demandes de financement, présentez les résultats prévus en termes d'extrants, de livrables, de produits, etc.

Question 18 : Nous voulons un aperçu de votre plan d'action. Indiquez les dates importantes, les échéanciers pour certains livrables, les dates de début et de fin de la

formation, la date de début des activités de programmation, et ainsi de suite. Le cas échéant, décrivez les activités.

Questions 19 et 20 : Ces questions sont importantes. La formation, l'apprentissage et le mentorat sont des éléments clés de nos deux programmes de financement. Indiquez aux membres du Comité de sélection comment votre demande répond à ces éléments, de façon claire et concise. Si les membres du jury ne comprennent pas cette partie de votre demande, votre pointage sera plus faible. Ne présumez pas que les membres du jury sont au courant de votre situation actuelle en termes de ressources humaines, de formation, d'encadrement, etc. De plus, il n'est pas obligatoire de produire des manuels ou des guides de formation. Si cela fait partie de votre projet, indiquez-le à la question 20.

Question 21 : Tout comme la question 19, cette question est importante. Le principe de base de chacun des programmes est d'offrir une expérience d'apprentissage aux participants, mais la production de programmation est également très importante. Cette question vous offre l'occasion de préciser, de façon claire et concise, comment vous répondez aux critères de programmation.

Questions 22 et 23 : Ces questions aideront les membres du jury à comprendre pourquoi vous entreprenez ce projet et qui en bénéficiera.

Question 24 : Il s'agit d'une autre question importante. Comment évaluerez-vous les résultats du projet ou du stage? Si votre demande est acceptée, vous devrez préparer une évaluation des résultats dans votre rapport final de projet. Vous devriez indiquer des résultats de nature quantitative et qualitative.

Question 25 : Répondez à cette question de façon détaillée. Précisez les obligations de rendre des comptes et expliquez en quoi le plan de supervision est adéquat.

Questions 26 et 27 : Précisez le rôle des bénévoles en matière de programmation, ainsi que les activités de formation, de supervision, et ainsi de suite, effectuées par des bénévoles ou des employés.

Question 28 : Indiquez le coût total du projet, y compris toutes les dépenses prévues.

Question 29 : Indiquez le montant que vous demandez au FCRC.

Question 30 : Les contributions supplémentaires pourraient provenir de votre station ou association, de commanditaires, de partenaires, de dons en nature, etc. Si les montants aux questions 28 et 29 sont les mêmes, vous n'avez pas à répondre à cette question. La contribution de votre organisme, les contributions en nature et les autres sources de financement ne sont pas un critère d'évaluation des projets.

Question 31 : Vous devez indiquer très clairement quelles seront les dépenses payées à l'aide des fonds du FCRC. Cela est d'une importance fondamentale si le projet comprend d'autres contributions en argent ou en nature. Si votre demande est acceptée, ces renseignements serviront à préparer l'accord de financement et le rapport final du projet. Vous pouvez expliquer en quoi certaines dépenses sont importantes. Ne présumez pas que les membres du Comité de sélection comprendront pourquoi certaines dépenses sont importantes dans le cadre de votre demande. Rappel important : tous les coûts, sans exception, doivent être liés aux programmes prioritaires du FCRC, aux critères du programme de financement et à la réalisation de votre projet ou stage.

Question 32 : Vous pouvez ajouter tout autre renseignement que vous jugez pertinent pour l'examen de votre demande.

Liste des annexes : N'oubliez pas de remplir cette partie du formulaire.

Déclaration : Si le signataire est une autre personne que le directeur général de la station ou le président du conseil d'administration, assurez-vous que son nom et le titre de son poste soient précisés dans la résolution du conseil d'administration.

Date limite pour les demandes

Le FCRC acceptera les demandes jusqu'à minuit (heure de votre localité) le **19 mars 2010**.

- Par la poste : votre enveloppe devra être clairement oblitérée au plus tard le 19 mars.
- Par courriel : la demande devra être envoyée par courriel au plus tard le 19 mars. Il pourra vous être demandé d'en faire la preuve, alors il importe que vous conserviez une copie de votre envoi.

Présentation de votre demande

Vous devez soumettre toute la documentation nécessaire à l'évaluation de votre demande. **Le FCRC se réserve le droit de rejeter toute demande qu'il juge incomplète.**

Veillez envoyer une copie papier complète de la demande à l'adresse suivante :

Le Fonds canadien de la radio communautaire
325, rue Dalhousie, 2^e étage
Ottawa (Ontario) K1N 7G2

Veillez ÉGALEMENT envoyer toutes les parties de la demande qui peuvent être expédiées par courriel à l'adresse suivante :

demandes@fondsradiocommunautaire.org

Vous recevrez un accusé de réception de votre demande par courriel ou télécopieur. Si votre demande est retenue, vous recevrez soit un courriel ou une télécopie pour vous en informer.

Vous ne pouvez considérer que votre demande a été acceptée **avant d'en avoir obtenu la confirmation formelle du FCRC.**

Si votre demande est retenue :

- Le projet devra commencer **au plus tôt le 25 mai 2010**;
- Le projet devra commencer **au plus tard le 16 août 2010**;
- Vous devrez lire et signer un accord de financement et le retourner au FCRC avant de commencer le projet.

À titre indicatif, le FCRC prévoit annoncer les noms des bénéficiaires au cours de la semaine du 10 mai 2010. Cela pourrait toutefois changer.



Formulaire de demande du FCRC
Février 2010

Programme pour le développement
des talents radiophoniques

Programme de stage radiophonique
pour les jeunes

**Avant de remplir ce formulaire, veuillez lire
les directives concernant les programmes.**

RENSEIGNEMENTS SUR L'AUTEUR DE LA DEMANDE

1. Faites-vous votre demande en vertu du *Programme pour le développement des talents radiophoniques* ou du *Programme de stage radiophonique pour les jeunes*?
2. Nom de l'organisme :
3. Adresse municipale complète :
4. Adresse postale complète (si elle n'est pas la même que l'adresse municipale) :
5. Nom et titre de la personne-ressource :
6. Numéro de téléphone :
7. Numéro de télécopieur :
8. Adresse courriel :
9. Site Web :
10. Parlez-nous de votre station (prière d'être concis) :

11. Quel est le nombre d'employés et de bénévoles de votre organisme?

Employés à temps plein :

Employés à temps partiel :

Bénévoles :

Autres :

12. Décrivez votre collectivité en un paragraphe. Par exemple, s'agit-il d'un milieu urbain, rural ou éloigné? Quelle est la population de votre collectivité? Y a-t-il d'autres stations de radio communautaire dans votre milieu? Votre auditoire est-il concentré dans la collectivité ou se trouve-t-il dans une plus grande région?

13. S'il s'agit d'une demande en partenariat, veuillez fournir les renseignements suivants :

Nom du partenaire (ou des partenaires) :

Historique de travail en partenariat :

14. À titre d'auteur de la demande, acceptez-vous la responsabilité de la gestion, de la reddition de comptes, de la supervision et des résultats la demande en partenariat?

RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET

15. Nom du projet ou du(des) stage(s) que vous souhaitez réaliser :

16. Décrivez le projet ou le stage.

17. Quels sont les buts ou objectifs du projet ou du stage?

18. Indiquez votre échéancier, y compris les dates de début et de fin, ainsi que les jalons clés du projet ou du stage.

19. Décrivez les activités de mentorat, de formation et d'apprentissage qui feront partie de votre projet.

20. Produirez-vous des manuels, des guides ou des documents semblables?

21. Décrivez la programmation en direct ou préenregistrée que vous produirez.

22. Quelles sont la pertinence et l'importance de votre projet ou stage pour votre station et votre collectivité?

23. Qui bénéficiera de votre projet ou stage, et comment?

24. Comment saurez-vous que votre projet a atteint ses buts?

25. Si votre projet prévoit la création de postes de stagiaires rémunérés ou d'autres postes rémunérés, veuillez décrire comment ces emplois seront supervisés.

26. Combien de bénévoles participeront à ce projet, et combien d'heures de bénévolat feront-ils? Fournissez tous les détails que vous jugez pertinents.

27. Combien d'employés participeront à ce projet, et combien d'heures de travail feront-ils? Fournissez tous les détails que vous jugez pertinents.

LISTE DES ANNEXES

Votre demande devra être accompagnée de tous les documents suivants. Cochez chacune des cases pour confirmer que vous avez répondu à toutes les exigences.

- Formulaire de demande dûment rempli et liste des annexes**
- Résolution du conseil d'administration autorisant la tenue de l'initiative ainsi que la demande d'aide financière y afférente et identifiant le signataire officiel qui sera responsable du projet
- Partenariats seulement : lettre d'entente de chacun des partenaires
- Copie de la première page des lettres patentes, de la charte provinciale ou fédérale de votre organisme, etc.
- Copie de la première page de votre plus récente licence valide de radiodiffusion du CRTC
- États financiers vérifiés du dernier exercice; si vous ne préparez pas d'états financiers vérifiés, veuillez soumettre des états financiers qui ont été examinés par un comptable externe
- Budget d'exploitation de la station ou de l'association pour l'exercice en cours
- Noms des membres du conseil d'administration et du personnel de direction
- Documents d'information généraux au sujet de votre station ou organisme

DÉCLARATION (pour la version imprimée seulement)

À titre de signataire légal de ma station ou de mon association, je confirme que les renseignements figurant dans cette demande et dans les documents qui l'accompagnent sont véridiques, exacts et complets. Je reconnais que si cette demande est acceptée, mon organisme devra conclure une entente formelle et exécutoire avec le Fonds canadien de la radio communautaire, laquelle exposera les modalités de l'aide financière accordée.

Signature

Date

Nom (caractères d'imprimerie)

Titre (caractères d'imprimerie)

Toutes les demandes demeureront confidentielles et ne seront ni publiées ni révélées durant le processus d'évaluation. Le FCRC publiera une liste des demandes acceptées de même qu'un sommaire de chaque projet et stage accepté, ainsi que les sommes accordées à chacun. Advenant que votre demande soit acceptée, les renseignements que vous aurez fournis pourront être, en partie ou en totalité, rapportés au CRTC ou à Astral Media, qui est le bailleur de fonds de ces programmes.



ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE : #

Le présent document décrit l'entente d'aide financière (« Entente ») entre le

Fonds canadien de la radio communautaire (« FCRC »)

et

Nom du bénéficiaire (« Bénéficiaire »)

concernant le projet/l'initiative/le stage ci-après nommé

Nom du projet (« Projet »)

débutant le [date]

et se terminant le [date]

ou à la réception du rapport final.

Le FCRC octroiera au Bénéficiaire une somme maximale de ,00 \$ (« Contribution ») destinée à la réalisation dudit Projet. Une tranche de 90 p. 100 de cette somme, soit ,00 \$ sera versée au Bénéficiaire au début du Projet et les 10 p. 100 restants, soit ,00 \$, seront versés au moment du dépôt du rapport final par le Bénéficiaire.

La Contribution est limitée à la somme susmentionnée et ne sous-entend nullement un engagement du FCRC à fournir une aide financière supplémentaire. Advenant que la Contribution soit génératrice d'autres revenus pour le Bénéficiaire, tels que des intérêts bancaires ou des revenus de publicité ou de commandite, le Bénéficiaire n'aura aucune obligation d'en informer le FCRC ni de lui remettre lesdits revenus. L'Entente s'applique exclusivement à la Contribution susmentionnée.

La présente Entente expose les paramètres concernant l'aide financière octroyée par le FCRC ainsi que les obligations du Bénéficiaire et les résultats auxquels le FCRC s'attend à l'égard du Projet. Elle expose également le budget des dépenses approuvées.

Le Bénéficiaire ne pourra apporter aucun changement au Projet ni à l'Entente sans le consentement préalable, par écrit, du FCRC.

Tout changement nécessitera la signature des deux parties et sera annexé à la présente.

En signant la présente Entente, le Bénéficiaire prend l'engagement légal de se soumettre aux dispositions suivantes.

SECTION 1 : ATTENTES ET EXIGENCES DU FCRC

1. Contexte : Le FCRC distribue de l'aide financière destinée au développement et à la pérennité de la radio communautaire locale au Canada. Le FCRC s'acquitte de ce mandat en offrant aux radios étudiantes et communautaires des ressources financières pour les aider à continuer de diffuser une programmation locale et à fournir un accès communautaire ainsi qu'à développer et enrichir cette composante essentielle du réseau canadien de radiodiffusion.

2. Description du Projet : texte

3. Attentes du FCRC envers le Bénéficiaire : Pour recevoir le versement initial de la Contribution, le Bénéficiaire devra fournir deux exemplaires originaux de l'Entente, dûment signés (un exemplaire sera signé par le FCRC et lui sera retourné).

4. Conditions générales : Le FCRC exige que soient remplies les conditions générales suivantes, qui reflètent son propre engagement de même que celui de tout organisme bénéficiaire, ainsi que les règles de bonne pratique en matière de bourses et subventions. Le Bénéficiaire devra :

- 1) destiner la Contribution exclusivement à l'exécution du Projet et ne dépenser les fonds que dans le cadre du budget énoncé dans les présentes;
- 2) **tenir des dossiers adéquats et à jour concernant l'utilisation de la Contribution.** Aux fins des présentes, « dossiers adéquats » signifie la conservation des dossiers, factures et de tout autre document relatif au financement et aux dépenses, conformément aux pratiques comptables en vigueur au Canada;
- 3) fournir au FCRC les rapports d'étape et autres renseignements qu'il demandera de temps à autre. Durant toute la durée de l'Entente, informer immédiatement le FCRC par écrit de tout changement important concernant l'exécution du Projet ou son financement;
- 4) remettre au FCRC un rapport final décrivant comment la Contribution a été utilisée et l'impact qu'elle a eu. **Ce rapport doit être remis au plus tard le** [date];
- 5) mettre en pratique des principes tels que l'égalité en matière d'emploi et l'absence de discrimination, tant en qualité d'employeur que dans l'offre et la prestation de services;
- 6) en ce qui a trait à l'affichage de postes financés par la Contribution, s'assurer qu'ils sont ouvertement publiés et pourvus selon des procédures transparentes d'entrevue et d'embauche qui respectent les lois et règlements en vigueur;
- 7) mettre en œuvre les pratiques exemplaires dans les domaines du bénévolat et des organismes communautaires, particulièrement en matière d'égalité et d'absence de discrimination;
- 8) reconnaître le soutien du FCRC dans les documents imprimés pertinents en utilisant le logo homologué du FCRC ou son nom d'organisme constitué accompagné de l'acronyme le désignant;
- 9) remettre au FCRC sur-le-champ, à sa demande, la Contribution en tout ou en partie (selon la décision du Comité des programmes ou du conseil d'administration du FCRC), si l'organisme bénéficiaire :
 - a) a été dissous, liquidé, déclaré insolvable ou en faillite ou s'il a autrement cessé ses opérations (avec ou sans procédures judiciaires);
 - b) cesse de détenir un permis de station radiophonique communautaire canadienne sans but lucratif (conformément aux avis publics CRTC 2000-12 et 2000-13) ou cesse d'être un organisme sans but lucratif canadien représentant des stations de radiodiffusion étudiante et/ou communautaire;
 - c) est en violation d'une ou de plusieurs des dispositions énoncées dans la présente Entente;
- 10) reconnaître sa responsabilité de se renseigner au sujet des lois, règlements et politiques fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur le concernant, et de s'y conformer;
- 11) s'assurer que le Projet soit réalisé dans sa totalité sans placer quelque personne associée au Projet ou au Bénéficiaire, de quelque façon que ce soit, en situation de conflit d'intérêts;

12) s'assurer de détenir des assurances adéquates relativement à la propriété, aux sinistres et à la responsabilité civile, ou se procurer et maintenir de telles assurances s'il n'en détient pas encore. Une couverture adéquate devra être maintenue durant toute la durée de l'Entente. Ladite couverture ne sera pas payée par le FCRC ni à même la Contribution.

5. Assujettissement aux lois : L'Entente sera assujettie aux lois en vigueur au Canada et à toute ordonnance d'un tribunal canadien.

6. Limitation de responsabilité : Le FCRC ainsi que ses administrateurs, employés et mandataires ne seront tenus responsables d'aucuns dommages, pertes, pertes de revenus ou préjudices fortuits, indirects ou particuliers subis par le Bénéficiaire et découlant du Projet ou de l'Entente ou y étant liés de quelque manière que ce soit.

7. Indemnisation : Le Bénéficiaire consent à indemniser et à exonérer de toute responsabilité le FCRC de même que ses administrateurs, dirigeants, employés et mandataires contre tous frais, réclamations, prétentions, dépens, actions, causes d'action, ainsi que contre tous dommages à la propriété et préjudices à la personne (y compris la mort) sans égard à la cause, résultant de, ou liés à la Contribution ou au Bénéficiaire. Le FCRC se tient pour fiduciaire de cette indemnisation envers des tierces parties qui ne sont pas parties prenantes de l'Entente.

8. Confiance du FCRC : Le Bénéficiaire déclare, garantit, consent et reconnaît que le FCRC s'est fié aux déclarations et garanties ci-énoncées dans sa décision d'accorder la Contribution et que les renseignements fournis dans la demande d'aide financière continuent d'être exacts et complets, sans fausse représentation.

9. Propriété et usage du matériel : Le matériel ou le contenu de toute nature produit ou soumis par le Bénéficiaire dans le cadre de l'Entente, y compris la programmation radiophonique ou toute autre information contenue dans le rapport final ou y étant annexée, et tous les droits d'auteur ou autres droits de propriété intellectuelle liés à ce matériel ou contenu, demeureront la propriété du Bénéficiaire et/ou du(des) créateur(s). Le FCRC ne sera pas tenu responsable ni passible de sanctions pour l'utilisation sans autorisation de matériel sur lequel il existe déjà un droit d'auteur ou de propriété intellectuelle.

Le Bénéficiaire déclare et garantit que :

- a) tout le matériel ou contenu qu'il a soumis est sa propre œuvre originale et par conséquent libre de tout droit d'auteur ou de propriété intellectuelle;
- b) ledit matériel ne viole ni ne violera le droit d'auteur, le brevet, la marque de commerce, le secret commercial, ou tout autre droit de propriété, de publicité, d'intimité ou tous autres droits moraux d'une tierce partie;
- c) ledit matériel ne viole ni ne violera aucun règlement, loi ou ordonnance;
- d) ledit matériel n'est pas, ni ne sera, diffamatoire, commercialement diffamatoire, pornographique ou obscène; et
- e) toutes les déclarations factuelles qu'il a faites et fera devant le FCRC sont et seront vraies et complètes.

Le Bénéficiaire consent à indemniser et à exonérer de toute responsabilité le FCRC de même que ses administrateurs, dirigeants, employés et mandataires contre tous frais et dépens, y compris les honoraires d'avocats, résultant de, ou liés de quelque manière, à une violation des déclarations et garanties énoncées ci-dessus.

Le Bénéficiaire accorde au FCRC le droit non exclusif de faire un usage illimité du matériel soumis aux fins suivantes (la liste n'est pas exhaustive) : dresser des sommaires, présenter des rapports à diverses parties prenantes et élaborer des historiques/communiqués destinés à la publication dans le site Internet du FCRC, et ceci à perpétuité. Le Bénéficiaire accorde au FCRC le droit de distribuer et faire usage, de manière non exclusive, de tout contenu de programmation soumis par le Bénéficiaire. Le FCRC aura le droit non exclusif d'utiliser, de mettre en marché, de conserver, de distribuer, de reproduire, de présenter, d'interpréter, de transmettre et de promouvoir tout contenu soumis par le Bénéficiaire, à perpétuité et sans rémunération au Bénéficiaire. Le Bénéficiaire reconnaît

que la diffusion dudit matériel par l'entremise du site Internet du FCRC ou par tout autre moyen de diffusion, ou tout autre usage dudit matériel par le FCRC à des fins promotionnelles ou de marketing, ne seront pas considérés comme une vente ou une licence. Le FCRC aura aussi le droit d'utiliser ledit matériel à des fins de promotion de son mandat et de sa mission ainsi que d'utiliser le nom du Bénéficiaire, les documents biographiques qui le concernent, de même que les logos et les marques et noms de commerce qui le représentent, sans aucune rémunération au Bénéficiaire, ni à d'autres parties.

10. Ni partenariat, ni coentreprise : Il est expressément reconnu et convenu que rien dans cette Entente, ou dans de présents ou futurs amendements ou rapports la concernant, ni aucune avance de fonds faite au Bénéficiaire ne donnera lieu à la création ou à l'existence d'un partenariat ou d'une coentreprise entre le FCRC et le Bénéficiaire.

11. Violation de l'Entente, retenue de paiement et résiliation : Le FCRC se réserve le droit de retenir les paiements convenus ou de résilier l'Entente en cas de violation par le Bénéficiaire de l'une des dispositions de l'Entente, y compris un de ses amendements ou rapports.

Le défaut de se conformer aux dispositions de l'Entente pourra donner lieu à une retenue des paiements de la Contribution jusqu'à ce que le litige soit résolu à la satisfaction du FCRC. Le FCRC pourra aussi retenir des paiements de la Contribution ou résilier l'Entente si, à son avis, le FCRC : a) n'est pas satisfait des progrès réalisés par le Bénéficiaire en regard des exigences énoncées dans les présentes ainsi que dans les politiques d'aide financière du programme de développement du contenu canadien (DCC) du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC); b) estime que le Bénéficiaire n'est pas en mesure de réaliser le Projet de manière satisfaisante; c) estime que le Bénéficiaire ne se conforme pas aux politiques du FCRC ou aux dispositions ci-dessus énoncées.

Tout défaut de résoudre de telles affaires, ou toute infraction aux dispositions de l'Entente, pourra donner lieu au retrait de la Contribution, moyennant un avis raisonnable. Le cas échéant, le FCRC donnera au Bénéficiaire l'occasion de participer au processus d'évaluation et de décision.

En cas de résiliation de l'Entente, le FCRC mettra fin aux paiements de la Contribution. Il pourra alors être exigé du Bénéficiaire qu'il rembourse au FCRC la portion non dépensée de la Contribution. Cependant, le Bénéficiaire devra rembourser même les fonds dépensés si le FCRC juge, à sa seule discrétion, que lesdits fonds ont été dépensés en contravention aux dispositions de l'Entente.

Toute décision du FCRC de résilier l'Entente sera finale et exécutoire.

SECTION 2 : BUDGET DU PROJET

Le tableau suivant constitue le budget autorisé du Projet :

Dépense	Montant
Total	

Toute portion des fonds budgétisés qui n'aura pas été utilisée ou comptabilisée par le Bénéficiaire durant la période délimitée par l'Entente appartiendra au FCRC et lui sera remboursée. Le Bénéficiaire utilisera lesdits fonds exclusivement aux fins autorisées par le FCRC, à défaut de quoi il les remboursera immédiatement au FCRC ou se conformera aux directives du FCRC à cet égard.

SECTION 3 : ATTENTES ET EXIGENCES

Le Récipiendaire réalisera et mènera à terme les objectifs et les extrants indiqués dans la proposition du Projet.

Le FCRC reconnaît que la réalisation des activités prévues pourrait comprendre des variations par rapport aux extrants prévus dans la proposition du Projet. Le FCRC reconnaît aussi que la réalisation des objectifs du Projet comporte certains risques (par exemple, des besoins imprévus, des changements de personnel ou des dépenses fortuites) qui pourraient avoir un impact sur les résultats du Projet. Le cas échéant, le Bénéficiaire obtiendra l'autorisation préalable du FCRC concernant tout changement. Cependant, le FCRC se réserve le droit de refuser toute demande de changement, puisqu'il doit s'assurer que les fonds sont dépensés et que les objectifs sont réalisés conformément au programme de DCC du CRTC.

SECTION 4 : RAPPORTS ET ÉVALUATION

1. Rapport final : Dans le but d'évaluer l'impact de l'aide financière qu'il accorde, ainsi que de rendre compte efficacement de ses activités à ses parties prenantes, le FCRC exige des Bénéficiaires **qu'ils produisent un rapport final concernant le Projet faisant l'objet de la Contribution au plus tard 30 jours après la fin du Projet, ou [date].** Le formulaire de rapport final du FCRC contient toutes les questions pertinentes auxquelles le Bénéficiaire doit répondre et dresse une liste de tous les documents de soutien requis pour faire en sorte que le rapport soit complet.

Avant d'être admissible à recevoir le paiement final de la Contribution, le Bénéficiaire devra fournir au FCRC une copie originale des documents suivants, dûment remplis, dont il conservera copie pour ses archives :

- a) Le formulaire de rapport final, signé par une personne autorisée;
- b) Tous les documents supplémentaires exigés dans le formulaire de rapport final.

2. Évaluation et vérification des comptes : Le FCRC, ou son vérificateur, pourra procéder à une évaluation ou à une vérification de la Contribution, ou commander une telle évaluation ou vérification. Le Bénéficiaire aura l'obligation de participer à l'évaluation ou à la vérification et de rendre disponibles ses archives, ses livres comptables, sa documentation de soutien et ses rapports.

RATIFICATION

EN FOI DE QUOI, les parties ont ratifié l'Entente, convenue à la date inscrite ci-dessus.

- **[BÉNÉFICIAIRE]** soumet deux exemplaires originaux de l'Entente, dûment signés, au FCRC avant le commencement du Projet à l'adresse suivante : Le Fonds canadien de la radio communautaire, 325, rue Dalhousie, 2^e étage, Ottawa (Ontario) K1N 7G2.
- **[BÉNÉFICIAIRE]** ne pourra apporter aucun changement au Projet ni à l'Entente sans le consentement préalable, par écrit, du FCRC.
- **[BÉNÉFICIAIRE]** soumettra le formulaire de rapport final, les autres documents requis, et la programmation au plus tard le **[date]**.

_____ Signataire autorisé du Bénéficiaire	_____ Titre	_____ Date
--	----------------	---------------

_____ Témoin du Bénéficiaire	_____ Titre	_____ Date
---------------------------------	----------------	---------------

_____ Melissa Kaestner	Directrice générale, FCRC _____ Titre	_____ Date
---------------------------	--	---------------

_____ Serge Quinty	Secrétaire-trésorier, FCRC _____ Titre	_____ Date
-----------------------	---	---------------

FORMULAIRE DE RAPPORT FINAL

Merci de remplir et de nous soumettre ce formulaire de rapport final. Le FCRC accorde une grande importance aux renseignements que vous fournissez, et il les utilisera de deux façons.

Premièrement, ces renseignements nous permettront d'évaluer le succès et les retombées de votre projet et de ceux des autres bénéficiaires, de même que les défis qui en ont découlé. Deuxièmement, nous colligerons tous ces renseignements afin de rédiger un rapport d'impact destiné au CRTC et à notre bailleur de fonds principal, ainsi qu'à des bailleurs de fonds potentiels et autres intervenants de l'industrie, notamment dans le secteur de la radio étudiante et communautaire. Les données quantitatives figurant dans ce rapport d'impact ne pourront être associées à un bénéficiaire en particulier. Cependant, le FCRC pourra faire référence à certains bénéficiaires pour illustrer des succès et des impacts obtenus ou des défis rencontrés. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le FCRC.

Veillez vous servir de ce formulaire pour faire rapport sur la mise en œuvre de votre projet. Autant que possible, veuillez utiliser des données mesurables et fournir des preuves au besoin. Il se peut que les questions ne s'appliquent pas toutes à votre situation. Veuillez inscrire s. o. (sans objet) lorsqu'une question ne vous concerne pas.

Les documents suivants doivent être fournis au plus tard 30 jours après la fin du projet :

- Le présent formulaire, dûment rempli et signé.
- Le cas échéant, un témoignage d'une ou deux pages de chacun des stagiaires/membres du personnel concernés, décrivant leur expérience et ce qu'ils ont retiré du projet. Ces témoignages devraient inclure :
 - Le titre du poste, la description de tâches, la durée et les tâches accomplies;
 - Une description de la formation, de l'apprentissage ou du mentorat reçu, et ce que la personne estime en avoir retiré;
 - Les conclusions : la personne a-t-elle aimé l'expérience? Le projet répondait-il aux attentes? Le ferait-elle de nouveau?
- Un rapport financier, préparé par votre comptable ou à l'aide de votre logiciel de comptabilité, indiquant les dépenses figurant au budget et les dépenses réellement effectuées à la fin du mois où le projet a été terminé. Ce rapport est également connu sous le nom d'état des résultats.
- Des copies de toutes les factures, pièces justificatives, talons de chèques de paie, etc.
- Une copie de tout le matériel produit dans le cadre de votre projet (guides de formation, matériel de promotion, etc.) en format numérique ou imprimé, le cas échéant. Prière de fournir une table des matières, de même qu'un résumé de chaque document décrivant le contenu et indiquant le nom de la personne qui l'a développé.
- Une copie de toutes les émissions préparées dans le cadre de votre projet ou à la fin de celui-ci. Vous pouvez soit soumettre l'émission en format CD, MP3 ou WAV, soit la mettre sur Internet et nous fournir un lien direct aux fichiers MP3. Veuillez inclure une table des matières et/ou des adresses URL.

Veillez faire parvenir le tout par la poste à l'adresse suivante :

Fonds canadien de la radio communautaire, 325, rue Dalhousie, 2^e étage, Ottawa (Ontario) K1N 7G2

Veillez également envoyer le présent formulaire dûment rempli par courriel à :

m.kaestner@communityradiofund.org.

N'hésitez pas à communiquer avec le FCRC si vous avez des questions :

m.kaestner@communityradiofund.org ou 613-321-3513.

SECTION 1 : PARTICIPATION DU RADIODIFFUSEUR ET RETOMBÉES

1. Comment votre organisme a-t-il bénéficié de l'aide du FCRC? Veuillez cocher tout ce qui est pertinent.

- Nouvelles occasions de formation pour les nouveaux employés
- Nouvelles occasions de formation pour les nouveaux bénévoles
- Nouvelles occasions de formation pour les employés actuels
- Nouvelles occasions de formation pour les bénévoles actuels
- Amélioration des activités de formation et de perfectionnement du personnel
- Capacité accrue de créer et de diffuser de la programmation, des services ou des émissions
- Augmentation du nombre de partenariats ou de réseaux dans la communauté
- Participation accrue de la station à la vie communautaire ou aux activités locales
- Participation accrue des animateurs ou des bénévoles
- Bénévolat amélioré par le recrutement et la formation de bénévoles ou la diversification de l'équipe
- Amélioration des ressources techniques
- Visibilité accrue
- Autres (veuillez préciser) :

2. Dans votre demande, vous aviez fourni une estimation du nombre de bénévoles et de membres du personnel qui participeraient au projet, ainsi que du nombre d'heures qu'ils y consacraient directement.

La participation des bénévoles a été :

- La même que les prévisions Plus importante Moins importante

Commentaires :

La participation des employés a été :

- La même que les prévisions Plus importante Moins importante

Commentaires :

3. De nouveaux bénévoles ont-ils été recrutés grâce à ce projet?

- Non Oui Combien?

4. Quels ont été les avantages du projet pour les personnes autres que les employés et bénévoles de votre station ou association? Veuillez cocher tout ce qui est pertinent.

- Programmation originale et innovatrice pour les auditeurs
- Amélioration des services, émissions ou activités
- Sensibilisation à l'égard d'une ou de plusieurs questions d'actualité
- Accroissement des connaissances ou des ressources à la disposition des autres organismes sans but lucratif de votre communauté
- Accroissement des connaissances ou des ressources à la disposition du secteur de la radiodiffusion à l'échelle locale, régionale ou nationale
- Conception d'un modèle qui sera ou qui pourra être utilisé par d'autres organismes
- Autres (veuillez préciser) :

5. Si vous avez en main des articles, des anecdotes, des témoignages ou d'autres éléments faisant état des avantages indiqués à la question 4, veuillez les fournir ici ou les joindre à votre rapport. Si vous n'avez pas de tels renseignements complémentaires à fournir, veuillez passer à la prochaine question.

SECTION 2 : FORMATION/APPRENTISSAGE/MENTORAT

6. Dans votre demande, vous aviez fourni un plan de formation, d'apprentissage ou de mentorat. Avez-vous mis ce plan en œuvre tel que décrit dans votre demande?

- Oui Non Veuillez décrire les modifications apportées :

7. **Combien de personnes ont bénéficié directement du volet de formation, d'apprentissage ou de mentorat de votre projet? Incluez les membres du conseil d'administration, les bénévoles et les employés, et précisez s'il s'agissait de femmes, de jeunes, de membres de groupes marginalisés, et ainsi de suite.**
8. **Une fois le projet terminé, que ferez-vous du poste ou des postes créés dans le cadre du projet? Demeureront-ils des postes rémunérés? Cherchez-vous du nouveau financement? Les transformerez-vous en postes bénévoles? (Si vous n'avez pas créé de poste dans le cadre du projet, veuillez passer à la question suivante.)**
9. **Veuillez décrire les ressources connexes créées dans le cadre du projet.**
10. **Continuerez-vous d'utiliser ce matériel? Le fournirez-vous à d'autres? À qui le fournirez-vous?**
11. **Votre plan de supervision a-t-il été efficace? Veuillez indiquer, le cas échéant, les problématiques concernant la supervision des stagiaires, des nouveaux employés ou des bénévoles ayant participé au projet.**

SECTION 3 : PROGRAMMATION/CONTENU

12. **Dans votre demande, vous aviez décrit la programmation qui serait produite dans le cadre de votre projet. La programmation a-t-elle été produite conformément à la demande?**
 Oui Non Veuillez décrire les modifications apportées :
13. **Combien d'heures de contenu radio ont été diffusées en ondes?**
14. **Quel était le pourcentage de contenu verbal?**
15. **Quel était le pourcentage de contenu canadien?**
16. **Comment et quand ce contenu a-t-il été distribué ou radiodiffusé?**
17. **Décrivez la nature du contenu qui a été diffusé autrement qu'en ondes (diffusion en ligne, balados, CD, etc.)**
18. **Y a-t-il eu une participation active de la communauté au projet?**
19. **Dans le cas de stages pour les jeunes, comment le contenu reflète-t-il ce que le stagiaire ou les stagiaires ont appris?**
20. **Quelle a été la rétroaction des auditeurs relativement à cette programmation?**

SECTION 4 : RÉSULTATS

21. **En général, quel a été le degré d'atteinte des buts du projet?**
 Tous buts atteints Certains buts atteints Aucun but atteint
22. **Quels buts n'ont pas été atteints, le cas échéant?**
23. **Si vous n'avez pu atteindre tous vos buts, veuillez préciser pourquoi en cochant toutes les raisons qui s'appliquent.**
 Retard dans la mise en œuvre

- Changements organisationnels/de personnel (réorganisation interne, changements au conseil d'administration, etc.)
- Sous-estimation du temps requis pour effectuer le travail
- Sous-estimation des ressources requises pour réaliser le projet
- Perte de revenus ou de subventions provenant d'autres sources
- Soutien inadéquat de la communauté ou manque de partenariats pour réaliser le projet
- Autres (veuillez préciser) :

24. Si votre projet a engendré des résultats inattendus, veuillez les décrire.

25. Avez-vous reçu des revenus additionnels en conséquence directe de la contribution du FCRC? Si oui, lesquels?

26. Quelles sont les leçons les plus importantes à tirer de votre projet? Que feriez-vous différemment la prochaine fois?

Si les médias ont parlé de votre projet, veuillez fournir les coupures de presse ou les reportages en pièce jointe.

SECTION 5 : RÉTROACTION

27. Y a-t-il autre chose que vous souhaiteriez nous dire à propos de votre projet?

28. Avez-vous d'autres commentaires?

SECTION 6 : SOMMAIRE

Station :

Adresse postale :

Nom de la personne-ressource, numéro de téléphone et courriel :

Liste de vérification

Pour obtenir plus de précisions au sujet des documents, veuillez consulter la page 1.

<input type="checkbox"/> J'ai rempli les sections 1 à 5 du formulaire de rapport final.	Je n'ai pas rempli toutes les sections parce que :	
<input type="checkbox"/> Je fournis en pièce jointe les témoignages du ou des stagiaires ou membres du personnel concernés par le projet.	Je ne fournis pas de témoignage parce que :	Sans objet <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Je fournis en pièce jointe un rapport financier indiquant les dépenses figurant au budget et les dépenses réellement effectuées à la fin du mois où le projet a été terminé.	Je ne fournis pas de rapport financier parce que : Ce rapport n'a pas été préparé à l'aide de <i>QuickBooks</i> , de <i>Simple comptable</i> ou d'un autre logiciel parce que :	
<input type="checkbox"/> Je fournis une copie de tout le matériel produit dans le cadre du projet.	Je ne fournis pas ce matériel parce que :	Sans objet <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Je fournis une copie de toutes les émissions préparées dans le cadre du projet.	Je ne fournis pas une copie parce que :	

Demande de remboursement

Veuillez tenir compte de toutes les dépenses approuvées. Si vos dépenses ont été plus importantes que les montants approuvés, fournissez-les telles quelles afin que les reçus et factures correspondent aux données du budget.

Type de dépenses	Montant approuvé	Dépenses réelles	Documents requis	Documents fournis?	Détails/précisions
Salaire	6 647 \$		Copies de tous les talons de chèque de paie	<input type="checkbox"/>	
Total	6 647 \$				

Y a-t-il d'autres précisions que vous souhaiteriez fournir relativement à l'aspect financier de votre rapport, en plus de vos rapports financiers, reçus, talons de chèque de paie, etc.?

J'atteste que les renseignements fournis dans ce rapport final sont, autant que je sache, véridiques et complets.

Nom	Titre
Signature	Date
Signature du président du conseil d'administration	Date

CRFC Final Report Assessment

BENEFICIARY	name of recipient
--------------------	-------------------

FINAL REPORT DOCUMENTS

Received	Yes or No	Comments
Completed and Signed Form	yes	
Testimonials	Yes	
Financial Statements	yes	
Receipts, Invoices, etc.	yes	
Resources/Materials	n/a	
Programming	No	Due to a loss in the station's hard drive, they are unable to provide audio copies.

FINANCIAL INFORMATION

Approved		Actual		
Expense Items	Amount	Expense Items	Reported	Approved
Project Lead Honoraria	500	Project Lead Honoraria	400	400
Internship Program Coord. Wages	6,000	Internship Program Coord. Wages	6,000	6,000
Summer Interns	2,500	Summer Interns	3,000	2,200
Fall Interns	500	Fall Interns	500	500
Technical Equipment	200	Technical Equipment	227	200
Total	9,700	Total	10,127	9,300

OTHER COMMENTS

The report was three weeks late, but responded promptly after a one-week late notice. Based on the final report, this project has met its intended goals and has been a success. It is also noted that this initiative was promoted highly in the community. They included lots of photos and articles in their final report. The financial portion of their final report was complete.

FINAL PAYMENT APPROVAL

The station assumes the amounts that was not approved by the CRFC. The station used \$9300 of the approved \$9700. They received \$8730, so their final payment is \$570.

RECOMMENDATION FOR FUTURE FUNDING

Yes.

AUTHORIZATION

Community Radio Fund of Canada

Analysis of Deferred Contributions on Funding Received To Date

Astral Media Radio

	Opening Balance	Awarded	Not Committed	Payable	Paid	Receivable	Received	Withheld	To be recommitted	Deferred Payable	Balance for deffered
Radio Talent Development Program											
Year 1 Contributions: Received 2007-08, Allocated 2008-09											
2007-2008	80,000	0	80,000	0	0	0	0	0	80,000	0	80,000
2008-2009	80,000	78,840	1,160	7,019	71,821	0	0	0	1,160	7,019	8,179
2009-2010	8,179		1,160	0	5,342	0	4,823	1,677	7,660	0	7,660
Year 2 Contributions: Received 2008-09, Allocated 2009-10											
2008-2009	80,000	0	80,000	0	0	0	0	0	80,000	0	80,000
2009-2010	87,660	87,660	0	8,767	78,893	0	0	0	0	8,767	8,767
Year 3 Contributions: Received 2009-10, Allocated 2010-11											
2009-2010	80,000	0	80,000	0	0	0	0	0	80,000	0	80,000
Total to be Deferred (Year 2 and Year 3 balance)											88,767
Youth Internship Program											
Year 1 Contributions: Received 2007-08, Allocated 2008-09											
2007-2008	80,000	0	80,000	0	0	0	0	0	80,000	0	80,000
2008-2009	80,000	79,620	380	16,962	62,658	0	0	0	380	16,962	17,342
2009-2010	17,342		380	1,000	13,291	2,714	97	2,671	5,862	1,000	6,862
Year 2 Contributions: Received 2008-09, Allocated 2009-10											
2009-2010	85,862	76,853	9,009	7,686	69,167	0	0	0	9,009	7,686	16,695
Year 3 Contributions: Received 2009-10, Allocated 2010-11											
2009-2010	80,000	0	80,000	0	0	0	0	0	80,000	0	80,000
Total to be Deferred (Year 1 Payable, Year 2 & 3 Balances)											97,695
TOTAL											186,462

Community Radio Fund of Canada

Schedule A: Summary of Contributions: Owing vs Paid

Funding Year 1

as of August 31, 2010

Recipient	Awarded	Start Date			End Date			To be returned	Withheld	Used	%	Notes
		Payable	Paid		Payable	Paid						
Radio Talent Development Program (RTDP)												
Amherst Island Radio Broadcasting	CJAI	2,320	2,088	18-May-09	101	clr		2,088	232	0	0%	Portion of contribution not used. Repayment received - 2010-04-14-02
Association franco-culturelle de Yellowknife	CIVR	10,000	9,000	1-Jun-09	90	clr	1,000		10,000	100%		
Coastal Community Radio Co-operative	CKOA	10,000	9,000	1-Jul-09	110	clr	1,000		10,000	100%		
Coop. de solidarité radio comm. Nicolet-Yam.	CKBN	9,600	8,640	4-Aug-09	96	clr	960		9,600	100%		
La Coopérative radiophonique de Toronto	CHOQ	7,350	6,615	6-Jul-09	116	clr	735		7,350	100%		
Lillooet - Camelsfoot TV & Radio Ass.	CHLS	9,750	8,775	22-Jun-09	97	clr		2,088	975	6,687	69%	
National Campus/Community Radio Ass.	NCRA	8,500	7,650	8-Jun-09	105	clr	850		8,500	100%		
Radio McGill	CKUT	8,650	7,785	1-Jun-09	107	clr	865		8,650	100%		
Salmo FM Radio Society	CFAD	4,700	4,230	15-Jun-09	104	clr		647	470	3,583	76%	
The Univ. of Victoria Student Radio Society	CFUV	2,970	2,673	17-Jun-09	109	clr	297		2,970	100%		
The Winnipeg C/C Radio Society	CKUW	5,000	4,500	1-Jul-09	100	clr	500		5,000	100%		
Totals		78,840	0	70,956			0	6,207	1,677	72,340	86%	
Youth Internship Program (YIP)												
Asso. comm. fransaskoise de Gravelbourg	CFRG	8,000	7,200	31-Aug-09	130	clr	800		8,000	100%	Portion of contribution not used. Partial final payment issued.	
CKDU-FM Society	CKDU	10,000	9,000	8-Jun-09	99	clr	300		9,300	93%		
Erin Community Radio	CHES	10,000	9,000	19-May-09	89	clr	775		9,775	98%		
La Coopérative Radio Chéticamp	CKJM	5,000	4,500	18-May-09	92	clr	500		5,000	100%		
Radio-Halifax-Metro	CKRH	10,000	9,000	15-Oct-09	132	clr	1,000	15-Jun-10	10,000			
Radio Frédéricton	CJPN	7,500	6,750	1-Aug-09	94	clr	2,714		4,036	54%		
Radio Gaspésie	CJRG	9,160	8,244	1-Jun-09	98	clr	916		9,160	100%		
Rossland Radio Cooperative	CHLI	9,960	8,964	6-Jul-09	91	clr	97		8,867	89%		
Vancouver Co-operative Radio	CFRO	10,000	9,000	16-Jun-09	103	clr	1,000		10,000	100%		
Totals		79,620	0	71,658			1,000	4,291	2,811	74,138		82%

* Highlighted items: These are to be deferred to 2010-2011.

Summary	Radio Talent Development Program	Youth Internship Program	Total
Available funding	80,000	80,000	160,000
Current Payable	0	1,000	1,000
Total Paid	77,163	75,949	153,112
Total Year 1 Distributed	77,163	76,949	154,112
Repayments	4,823	2,811	7,634
Adjusted Year 1 Commitments	72,340	74,138	146,478
Withheld	1,677	2,671	4,348
Year 1 Commitments not used	1,160	380	1,540
Total to be redistributed	7,660	5,862	13,522
Balance	0	0	0

Community Radio Fund of Canada

Schedule B: Summary of Contributions: Owing vs Paid

Funding Year 2

as of August 31, 2010

Recipient	Awarded	Start Date		End Date		To be returned	Withheld	Used	%	Notes
		Payable	Paid	Payable	Paid					
Radio Talent Development Program (RTDP)										
Diffusion communautaire des Îles inc CFIM	6,647		5,982 21-Jun-10 214 <i>clr</i>	665 20-Aug-10						
Radio Queen's University CFRC	3,400		3,060 12-Jul-10 223 <i>clr</i>	340 30-Oct-10						
Erin Community Radio CHES	10,000		9,000 7-Jun-10 213 <i>clr</i>	1000 27-Aug-10						
Radio Malaspina Society CHLY	9,017		8,115 2-Aug-10 236 <i>clr</i>	902 19-Nov-10						
Radio Western CHRW	4,950		4,455 16-Aug-10 240 <i>clr</i>	495 5-Dec-10						
Radio Ottawa Inc. CHUO	6,281		5,653 16-Aug-10 242 <i>clr</i>	628 1-Dec-10						
L'Association franco-culturelle de Yellowknife CIVR	8,200		7,380 24-May-10 215 <i>clr</i>	820 3-Sep-10						
Nakusp Roots Music Society CJHQ	8,016		7,214 2-Aug-10 237 <i>clr</i>	802 15-Nov-10						
Coop. de solidarité radio communautaire Nicole CKBN	7,465		6,718 1-Jun-10 208 <i>clr</i>	747 31-Aug-10						
CKDU FM Society CKDU	2,024		1,822 1-Jul-10 222 <i>clr</i>	202 30-Sep-10						
Radio Basse-Ville Inc. CKIA	6,800		6,120 15-Aug-10 238 <i>clr</i>	680 21-Nov-10						
Coastal Community Radio Cooperative Ltd. CKOA	10,000		9,000 16-Aug-10 239 <i>clr</i>	1,000 17-Sep-10						
Radio CKUT CKUT	4,860		4,374 24-May-10 209 <i>clr</i>	486 23-Aug-10						
Totals	87,660	0	78,893	8,767	0					
Youth Internship Program (YIP)										
Kamloops Campus/Community Radio Society CFBX	6,509		5,858 16-Aug-10 241 <i>clr</i>	651 15-Apr-11						
Campus Radio Saint John Inc. CFMH	9,850		8,865 7-Jun-10 211 <i>clr</i>	985 7-Feb-11						
CFRT Radio Iqaluit CFRT	10,000		9,000 1-Jul-10 221	1,000 31-Jan-11						
University of Victoria Student Radio Society CFUV	7,560		6,804 25-May-10 219 <i>clr</i>	756 31-Aug-10						
Radio communautaire francophone de Montréal CIBL	9,350		8,415 1-Jun-10 217 <i>clr</i>	935 21-Sep-10						
Student Radio Society of UBC CITR	8,795		7,915 14-Jun-10 210 <i>clr</i>	880 1-Oct-08						
Concordia University Radio CJLO	6,730		6,057 25-May-10 216 <i>clr</i>	673 4-Dec-10						
CKDU FM Society CKDU	9,680		8,712 1-Jun-10 212 <i>clr</i>	968 31-Jan-10						
Coastal Community Radio Cooperative Ltd. CKOA	8,379		7,541 12-Jul-10 224 <i>clr</i>	838 31-Dec-10						
Totals	76,853	0	69,167	7,686	0	0	0	0	0%	

Summary	Radio Talent Development Program	Youth Internship Program	Total
Available funding	87,660	85,862	173,522
Current Payable	8,102	7,686	15,788
Total Paid	79,558	69,167	148,725
Total Year 2 Distributed	87,660	76,853	164,513
Repayments	0	0	0
Adjusted Year 1 Commitments	87,660	76,853	164,513
Withheld	0	0	0
Year 2 Commitments not used	0	9,009	9,009
Total to be redistributed	0	9,009	9,009
Balance	0	0	0